

COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ

RAPPORT ANNUEL 2023

PORTANT SUR LES ACTIONS MENÉES
EN MATIÈRE D'ACCESSIBILITÉ ET D'INCLUSION



MAIRIE
ASNIÈRES-SUR-SEINE



SOMMAIRE

ÉDITORIAL.....	4
PRÉAMBULE : HANDICAP ET ACCESSIBILITÉ	5
I. LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ.....	6
A. RAPPEL DU CADRE RÉGLEMENTAIRE : CRÉATION ET MISSIONS DE LA COMMISSION	6
B. COMPOSITION DE LA COMMISSION D'ASNIÈRES-SUR-SEINE	7
C. LA RÉUNION DE LA COMMISSION D'ASNIÈRES-SUR-SEINE.....	8
II. L'ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE, DES ESPACES PUBLICS ET DU CADRE BÂTI	9
A. RAPPEL DES OBLIGATIONS LÉGALES	9
B. VOIRIE ET ESPACES PUBLICS : LE SUIVI DU PAVE	9
1) Les actions réalisées en 2023	9
2) Le plan à jour des places PMR de la ville.....	10
3) Les chiffres de l'année 2023.....	11
4) Les travaux programmés ou à l'étude pour 2024 / 2025.....	11
C. L'ACCESSIBILITÉ DU CADRE BÂTI : LE SUIVI DE L'AD'AP	12
1) Les travaux réalisés en 2023	12
2) Les perspectives pour l'année 2024.....	13
III. LES ACTIONS MENÉES PAR LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE EN FAVEUR DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP	18
A. L'ACCOMPAGNEMENT ASSURÉ PAR LA MISSION HANDICAP	18
1) Organisation et missions de la Mission Handicap.....	18
2) Données d'activités 2023 : l'accompagnement social des personnes en situation de handicap	19
B. LES ACTIONS COMPLÉMENTAIRES D'ANIMATION SOCIALE ET DE SOUTIEN AUX AIDANTS	21
1) L'accès à la culture et aux loisirs	21
2) Les actions de soutien aux aidants et aux aidés.....	22
C. SOLIDARITÉ.....	23
1) Le soutien alimentaire.....	23
2) L'opération Noël Solidaire.....	24
3) Les coffrets gourmands	24
4) La collecte de fonds dans le cadre du Téléthon	25
IV. LES ACTIONS MENÉES PAR LES SERVICES DE LA VILLE EN FAVEUR DE L'INCLUSION	25
A. LA MISE EN ACCESSIBILITÉ DU SITE INTERNET DE LA VILLE	25
B. LE DÉVELOPPEMENT DE PRATIQUES CULTURELLES ACCESSIBLES	25

1) La Journée du Livre.....	26
2) Le Festival du Conte	27
C. L'INCLUSION PAR LE SPORT.....	27
1) Garantir l'accès à la pratique sportive pour tous.....	28
2) La promotion de l'inclusion par le sport	29
3) La préparation des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024	31
D. L'ACCUEIL INCLUSIF AU SEIN DES CRÈCHES MUNICIPALES.....	32
1) Un accueil organisé en tenant compte des situations de handicap de l'enfant et des parents	33
2) Un accueil pluridisciplinaire en partenariat avec les professionnels extérieurs et les parents	34
3) Le développement des compétences et la formation des équipes	36
E. L'INCLUSION EN PÉRISCOLAIRE	37
1) État des lieux des enfants en situation de handicap accueillis en 2023	37
2) L'accueil des enfants en situation de handicap au sein des ALSH	38
3) La formation des équipes.....	39
4) Les axes de travail et perspectives pour l'année 2024	40
5) Focus sur « La Grâce du Geste », un projet artistique et éducatif de sensibilisation au handicap	40
F. L'EMPLOI.....	41
1) La 2e édition de la Journée Emploi et Handicap organisée par le service Emploi	41
2) Les actions menées par la Ville en tant qu'employeur pour l'insertion et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap.....	43
V. LES ACTIONS MENÉES EN FAVEUR DE LA SANTÉ MENTALE ET DU HANDICAP PSYCHIQUE	43
A. L'ACTION DU CONSEIL LOCAL EN SANTÉ MENTALE	43
1) Les actions menées en 2023	44
2) Les perspectives de travail du CLSM pour 2024.....	49
B. LES ACTIONS MENÉES PAR LA DIRECTION DE LA SANTÉ AUPRES DES PATIENTS DE L'HÔPITAL DE JOUR	50
1) Modalités d'intervention.....	50
2) Bilan des actions réalisées en 2023.....	50

ÉDITORIAL

À l'été 2024, la France a accueilli les Jeux Olympiques et Paralympiques. Cet événement historique, entre tradition et modernité, est porteur de valeurs auxquelles nous sommes profondément attachés telles que le respect, la détermination, le courage ou encore l'égalité. Surtout, il reste le symbole indéfectible de la fraternité entre les peuples.

De par sa proximité avec les sites olympiques et villages d'athlètes, et forte de la qualité de ses équipements sportifs, la Ville a souhaité contribuer à l'aventure des Jeux. Elle a notamment obtenu dès 2020 le label « Terre de Jeux 2024 ». L'année 2023 a été marquée par d'heureuses nouvelles : la ville d'Asnières a été retenue pour le passage de la flamme olympique et pour accueillir les entraînements de l'équipe masculine italienne de volley-ball.

Ces belles opportunités de valoriser notre ville doivent être remises dans le contexte plus global de la politique que nous menons depuis plusieurs années. Toutes nos actions ont pour objectif d'améliorer la qualité de vie des asniérois(es). La pratique sportive de compétition ou, pour le plus grand nombre, de loisirs, en constitue un levier. Au-delà de ses effets positifs et documentés sur la santé - y compris la santé mentale, le sport est vecteur de lien social et d'inclusion. Il favorise le vivre-ensemble en reliant l'individu à un groupe, quelle qu'en soit l'échelle : famille, école, amis, association ou club sportif. Le sport traverse aussi les disciplines, ouvrant des perspectives en termes d'éducation, de citoyenneté, d'accès à la culture et aux loisirs.

À l'image des athlètes, nous sommes constamment mobilisés pour améliorer nos performances et faire de l'accessibilité de l'espace public et de l'inclusion non pas un préalable au meilleur accueil possible des spectateurs des Jeux mais bien un enjeu quotidien.

Nous espérons que ce rapport, présenté aux membres de la Commission communale pour l'accessibilité le 25 avril 2024, saura en témoigner.



Manuel AESCHLIMANN

Maire d'Asnières-sur-Seine
Président du Conseil Communal d'Action Sociale
Vice-président de la Métropole du Grand Paris



Angéline BOURDIER-CHAREF

Adjointe au maire déléguée à l'action sociale, solidarités et seniors, à la santé, handicap et professions médicales, à la gestion urbaine de proximité, y compris le contrat de ville, et au quartier Hauts d'Asnières

PRÉAMBULE : HANDICAP ET ACCESSIBILITÉ

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées établit dans son article 2 une définition du handicap inspirée de la classification internationale des handicaps : « Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »

Elle pose également le principe selon lequel « Toute personne handicapée a droit à la solidarité de l'ensemble de la collectivité nationale, qui lui garantit, en vertu de cette obligation, l'accès aux droits fondamentaux reconnus à tous les citoyens ainsi que le plein exercice de sa citoyenneté. L'Etat est garant de l'égalité de traitement des personnes handicapées sur l'ensemble du territoire et définit des objectifs pluriannuels d'actions. »

La loi de 2005, se fondant sur les principes de non-discrimination et de libre choix par chacun de son projet de vie, instaure :

- un droit à la compensation permettant la prise en charge par la collectivité des aides humaines et techniques répondant aux besoins des personnes en situation de handicap.
- un principe d'accessibilité visant à garantir la participation effective des personnes en situation de handicap à la vie de la cité.

Ce principe d'accessibilité se décline de façon transversale en touchant tous les domaines de la vie : la scolarité, l'enseignement supérieur et professionnel, l'emploi, le travail adapté et l'emploi protégé, le cadre bâti, les transports, les moyens de communication et nouvelles technologies, l'exercice de la citoyenneté et les relations aux services publics.

Le décret n° 2006-555 du 17 mai 2006 vient préciser la définition de l'accessibilité pour le cadre bâti : « Est considéré comme accessible aux personnes handicapées tout bâtiment d'habitation collectif ou tout aménagement lié à un bâtiment permettant à un habitant ou à un visiteur handicapé, avec la plus grande autonomie possible, de circuler, d'accéder aux locaux et équipements, d'utiliser les équipements, de se repérer et de communiquer. Les conditions d'accès des personnes handicapées doivent être les mêmes que celles des autres publics ou, à défaut, présenter une qualité d'usage équivalente. ».

La Convention relative aux droits des personnes handicapées (CIDPH), adoptée par l'Assemblée générale des Nations-Unies en 2006 est ratifiée par la France en 2010.

Le texte définit dans l'article 1 les personnes handicapées comme les « personnes qui présentent des incapacités physiques, mentales, intellectuelles ou sensorielles durables dont l'interaction avec diverses barrières peut faire obstacle à leur pleine et effective participation à la société sur la base de l'égalité avec les autres ».

La Convention ne crée pas de nouveaux droits mais les réaffirme. Le plein exercice des droits des personnes handicapées et leur participation effective à la société reposent sur plusieurs principes, parmi lesquels un principe d'accessibilité (article 9) qui désigne les « mesures appropriées [prises par les États Parties] pour leur assurer, sur la base de l'égalité avec les autres, l'accès à l'environnement physique, aux transports, à l'information et à la communication, y compris aux systèmes et technologies de l'information et de la communication, et aux autres équipements et services ouverts

ou fournis au public, tant dans les zones urbaines que rurales. [Parmi ces mesures figurent] l'identification et l'élimination des obstacles et barrières à l'accessibilité (...). ».

La Convention invite également les États Parties à modifier leur approche pour aller vers une logique de conception universelle, en mettant directement en œuvre ou en soutenant la « conception de produits, d'équipements, de programmes et de services qui puissent être utilisés par tous, dans toute la mesure possible, sans nécessiter ni adaptation ni conception spéciale » ou « qui devraient nécessiter le minimum possible d'adaptation et de frais pour répondre aux besoins spécifiques des personnes handicapées » (articles 2 et 4).

En résumé, l'accessibilité universelle c'est « l'accès à tout pour tous », soit le fait de :

- **prendre en compte tous les types de handicap mais sans se limiter au handicap (personnes âgées, personnes confrontées à une incapacité temporaire, femmes enceintes, personnes en surpoids, etc.)**
- **considérer que l'accessibilité va au-delà de l'accès physique (bâtiments, équipements, espace public, transports) et recouvre aussi l'information, la communication, l'utilisation de produits, services, ou prestations.**

I. LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ

A. RAPPEL DU CADRE RÉGLEMENTAIRE : CRÉATION ET MISSIONS DE LA COMMISSION

Les Commissions inter/communales pour l'accessibilité ont été créées par la loi de 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Leur composition, leurs missions et leurs obligations ont été codifiées au sein du code général des collectivités territoriales à l'article L2143-3.

Entre 2005 à 2021 (version en vigueur à ce jour), le cadre juridique a évolué avec des modifications portant sur le nom, la composition et les missions des Commissions inter/communales pour l'accessibilité pour aller dans le sens de l'accessibilité universelle.

Aux termes de l'article L2143-3 du code des collectivités territoriales, la création d'une Commission communale pour l'accessibilité est obligatoire pour les communes de 5000 habitants et plus. C'est une instance de bilan, de concertation et d'échanges. Elle a rôle consultatif et constitue un observatoire local de l'accessibilité.

La Commission communale pour l'accessibilité a pour missions :

- 1) De dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports sur son territoire d'intervention.
- 2) D'organiser le recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées et aux personnes âgées.
- 3) Enfin, la Commission a pour obligation de dresser un rapport annuel présenté en conseil municipal. Elle peut y faire toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant. Le rapport est également transmis au représentant de l'État dans le département ; au président du conseil départemental ; au conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie ; à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par le rapport.

La Commission communale pour l'accessibilité de la ville d'Asnières-sur-Seine a été créée par le Conseil Municipal lors de sa séance du 14 décembre 2006.

B. COMPOSITION DE LA COMMISSION D'ASNIÈRES-SUR-SEINE

La Commission est présidée par le Maire de la commune qui arrête la liste des membres. Elle est composée des acteurs du territoire : 7 élus du conseil municipal et 7 personnes qualifiées issues d'associations ou organismes représentant les personnes handicapées pour tous les types de handicap notamment physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique, d'associations ou organismes représentant les personnes âgées, de personnes qualifiées représentant des acteurs économiques et d'autres usagers de la ville.

Depuis 2017, les élus en charge de délégations transversales et les services porteurs d'initiatives en faveur de l'inclusion sont associés à la réunion de la Commission pour enrichir les échanges et contribuer au bilan des actions menées sur le territoire asniérois : la Direction du Développement Social, la Direction de la Petite Enfance, la Direction de l'Enfance, la Direction du Sport et de la Vie Associative et la Direction de la Culture.

En 2023, la composition de la Commission a évolué pour refléter la dynamique territoriale et l'investissement d'acteurs locaux, mais aussi pour assurer une meilleure représentativité de types de handicaps.

Les membres permanents de la Commission communale pour l'accessibilité de la ville d'Asnières-sur-Seine, dont la liste figure ci-dessous, ont été désignés par arrêté du 29 mars 2024.

Liste des membres permanents, des services associés et des personnes invitées au regard de l'ordre du jour :

Collège des Élus :

- Madame Angéline BOURDIER-CHAREF, Adjointe au maire déléguée à l'action sociale, solidarités et seniors, à la santé, handicap et professions médicales, à la gestion urbaine de proximité, y compris le contrat de ville, et au quartier Hauts d'Asnières
- Monsieur Frédéric SITBON, Adjoint au Maire délégué à la voirie, aux réseaux, à l'éclairage public, aux transports et mobilités douces, au numérique et au développement économique
- Madame Julie CAZABAN, Adjointe au Maire déléguée au sport
- Monsieur Thierry Michel ISOARD, Adjoint au Maire délégué à l'entretien courant et exploitation du patrimoine et à la sécurité des équipements
- Monsieur CYRILLE RECLUS, Adjoint au Maire délégué au commerce, aux marchés d'approvisionnement, à la jeunesse, à l'insertion et à l'emploi
- Madame Valérie LETIERCE, Conseillère Municipale déléguée au handicap, à la vie associative et à la proximité
- Madame Marie-Hélène BUONO, Conseillère Municipale déléguée au commerce
- Monsieur Daniel NEMARQ, Conseiller municipal délégué au commerce, au suivi des chantiers relevant de l'espace public, à la sécurité et l'accessibilité des ERP et à la proximité
- Monsieur Nicolas AUNEVEUX, Conseiller municipal délégué au sport, à la vie associative, aux espaces verts, parcs et jardins (y compris pour l'implantation d'aires de jeux), à la sécurité et l'accessibilité des ERP et à la proximité

Collège des associations :

- SAIS 92 - Réseau Loisirs Handicap 92, représentée par Monsieur Jean-Jacques TURKAWKA
- Associations des Paralysés de France, représentée par Monsieur Simon SCHMIT
- Association Asnières Digital Fighting Jitsu, représentée par Monsieur Tarek ROUIS
- APEI Boucle Nord de Seine, représentée par Madame Anne ORTIZ et Madame Corinne SAUVADE
- Cœur de Ville, représentée par Madame Floriana TRINGALE

- UNAFAM, représentée par Madame Danielle COMPARIN
- Association des retraités de la CFDT, représentée par Madame Marie-Josèphe POUILLET-ERGUY
- Institut Départemental Gustave Baguer, représentée par Madame Maud ROCHART

Services invités à la réunion de la Commission :

- Madame Agnès DITSCH, Directrice Générale Adjointe en charge des solidarités, de la petite enfance, de l'enfance et de l'éducation
- Monsieur Cyril MICHAUD, Directeur de l'Action Sociale et de la Santé
- Madame Joana NEVES DA FONSECA, Responsable du Pôle autonomie, CCAS
- Madame Sophie CHOUAKI, Chargé de mission Handicap et santé mentale, CCAS
- Madame Caroline FOUCHER, Assistante Sociale de la Mission Handicap, CCAS
- Madame Magali DEMIRDJIAN, Assistante de coordination de la Mission Handicap, CCAS
- Madame Sophie DEBLONDE, Directrice des Services Techniques
- Madame Nathalie HILD, Directrice adjointe des Services Techniques
- Monsieur Christian BASTIDE, Directeur du Patrimoine
- Madame Fariza BELKACEMI, Responsable du Service Sécurité des Équipements
- Madame Sylvie BOUQUERAND, Directrice de la Petite Enfance
- Madame Laurine DROUHAUT, Référente Santé et Inclusion, Direction de la Petite Enfance
- Monsieur Mohamed SELLANI, Directeur de l'Enfance
- Madame Audrey DESURMONT, Coordinatrice Enfance et référente Inclusion, Direction de l'Enfance
- Monsieur Hadrien ROUILLE, Directeur de l'Éducation
- Madame Mathilde DE BACKER, Directrice de la Culture
- Madame Rachida ROUICHI, Chargée de mission Culture, Direction de la Culture
- Monsieur Julien CARDEBAT, Directeur des Sports et de la Vie Associative
- Madame Carole GUERIN, Responsable du développement de la vie Associative et Animation sportive, Direction du Sport et de la Vie Associative
- Monsieur Mohamed SELLAM, Directeur du Développement Social
- Monsieur Christophe SOBRADO, Chargé de mission Politique de la Ville, Direction de la Cohésion Sociale et de l'Insertion
- Madame Feiza AZZEDINE, Directrice de la Jeunesse
- Madame Séverine AVEZ, Directrice par intérim des Ressources Humaines
- Monsieur Thierry DOLEGUI, conseiller en prévention, Direction des Ressources Humaines
- Madame Laurence RENAUT, Directrice du Commerce et du Développement Économique
- Madame Anne LUCCHINI, Chargée de mission, Direction du Commerce et du Développement Économique
- Monsieur Rafik JAOUAD, Directeur du centre socioculturel municipal Aimé Césaire

Les services municipaux ont participé à deux instances préparatoires, un comité technique « Inclusion » le 20 mars 2024, et un comité technique « Accessibilité » le 3 avril 2024.

Invitations spécifiques au regard de l'ordre du jour de la CCPA 2024 :

- Madame Emmanuelle VOGELSINGER-BOUHOURS, Chargée de mission en insertion socioprofessionnelle au sein du Service Emploi, Direction du Développement Social

C. LA RÉUNION DE LA COMMISSION D'ASNIÈRES-SUR-SEINE

La Commission communale pour l'accessibilité d'Asnières-sur-Seine s'est réunie le 25 avril 2024 à 10h, sous la présidence de Madame Angéline Bourdier-Charef, Vice-présidente du CCAS et Adjointe au Maire déléguée au Handicap, sur l'ordre du jour suivant :

1. Rappel des missions de la CCPA
2. Les actions en faveur de l'accessibilité au cadre bâti et à la voirie
3. Les actions d'inclusion sociale

II. L'ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE, DES ESPACES PUBLICS ET DU CADRE BÂTI

A. RAPPEL DES OBLIGATIONS LÉGALES

La loi fondatrice du 11 février 2005 pour l'égalité de droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées vise l'obligation d'accessibilité de tout pour tous, pour le neuf et l'existant. Toute nouvelle construction ou tout nouvel aménagements doit répondre aux normes d'accessibilité. Pour ce qui concerne l'existant, la politique de la mise en accessibilité du cadre bâti, de l'espace public et de la voirie se traduit pour les communes par l'élaboration de deux documents stratégiques de planification et de programmation :

1) Le Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces publics (PAVE) pour la voirie

L'établissement d'un PAVE est obligatoire pour les communes de plus de 1000 habitants. Un PAVE comprend notamment un diagnostic ou état des lieux de l'existant ; la programmation pluriannuelle de travaux de mise en accessibilité en incluant une estimation chiffrée et les délais de réalisation ; les modalités de suivi, d'évaluation et de révision du PAVE.

2) L'Agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) pour le cadre bâti

La loi de 2005 prévoyait la mise en accessibilité des établissements recevant du public avant le 1er janvier 2015. Face au retard conséquent pris sur ce calendrier, le gouvernement a instauré par une ordonnance datant du 26 septembre 2014 le dispositif Ad'AP (agenda d'accessibilité programmée). Un Ad'AP comporte un autodiagnostic ou état des lieux, la programmation des travaux envisagés et leur durée ainsi que, les cas échéant, une liste des dérogations aux règles d'accessibilité. Le dépôt et l'instruction d'Ad'AP sont arrivés à terme au 31 mars 2019.

L'Ad'AP de la commune d'Asnières-sur-Seine a fait l'objet d'une validation par arrêté préfectoral en date du 2 septembre 2016.

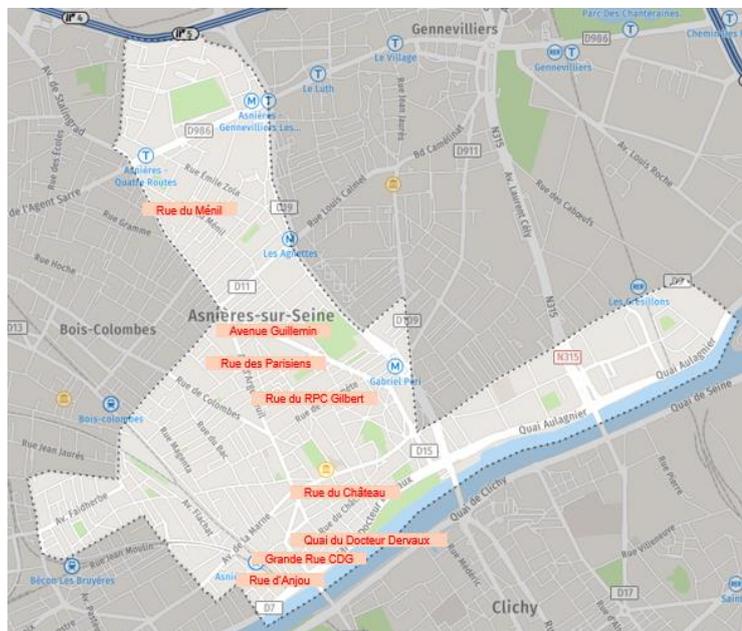
B. VOIRIE ET ESPACES PUBLICS : LE SUIVI DU PAVE

1) Les actions réalisées en 2023

Les sites suivants ont fait l'objet d'aménagements : entretien du passage piéton ou pose de dalles podotactiles

- Avenue Guillemin
- Rue du Ménil
- Rue du Révérend-Père C. Gilbert
- Rue des Parisiens
- Rue du Château
- Rue d'Anjou
- Quai du Docteur Dervaux
- Grande Rue Charles de Gaulle

Au 33 rue Magenta, une pente PMR sur bateau-pavé a été créée.



2) Le plan à jour des places PMR de la ville



3 nouvelles places ont été créées en 2023 sur la demande d'administrés. **Fin 2023, la ville d'Asnières-sur-Seine compte ainsi 212 places PMR.**

Ces places font l'objet d'un référencement au fur et à mesure par les services de la Ville, les données sont accessibles au grand public via le portail <https://sig.mairieasnieres.fr> rubrique « Applications grand public ».

MAIRIE ASNIÈRES-SUR-SEINE

Accueil Applications métiers Applications grand public Cartothèque

arcOpole Pro Cadastre Grand Public

Ouvrir l'application

Localisation des corbeilles

Localisation des corbeilles

Ouvrir l'application

Propreté

Localisation de la collecte des ordures, des mini-bennes et des toilettes publiques.

Ouvrir l'application

Stationnement PMR

Localisation des places de stationnement pour personnes à mobilité réduite

Ouvrir l'application

Stationnements réglementés

Localisation des places de stationnement réglementé par type : vélo, moto, personne à mobilité réduite.

Ouvrir l'application

Urbanisme (grand public)

Application de consultation du cadastre et du PLU pour le grand public

Ouvrir l'application

Par ailleurs, l'application mobile Net'Asnières reste un outil facilitant à la disposition des administrés pour leur permettre de signaler un dysfonctionnement ou une dégradation du mobilier urbain. Les réclamations portant sur des problématiques de mobilité en lien avec une situation de handicap sont traitées en priorité.

3) Les chiffres de l'année 2023

RUE	MÈTRES LINÉAIRES (ml)
VOIES RÉNOVÉES	
RUE DE STRASBOURG	165
RUE GEORGES JANIN	100
RUE LOUIS ARMAND	320
VOIES CRÉÉES	
COURS NAPOLÉON BONAPARTE	140
ALLÉE DU ROI	245
ALLÉE ANATOLI VAÏSSER	165
ALLÉE DE LA DAME	175
ALLÉE PAUL MAGÈS	175
DIAGONALE DU FOU	67

Au total, 1 552 mètres linéaires de voies ont été créées ou rénovées en 2023.

En 2022, 1470 mètres linéaires de voies ont fait l'objet de travaux.

4) Les travaux programmés ou à l'étude pour 2024 / 2025

RUE	MÈTRES LINÉAIRES (ml)
AVENUE BAUDOIN *	180
RUE DU CHEMIN VERT	230
RUE DE LA PARFUMERIE	220
IMPASSE IMBART LATOUR (<i>REVÊTEMENT BOKLAIR</i>)	89
RUE TEDDY RINER (<i>SUITE LIVRAISON BÂTIMENT OLYMPEA</i>)	240
RUE DUPRÉ	197
RUE AMÉLIE	193
RUE MAGENTA	77
AVENUE DES THUYAS	284
RUE MICHELET	287
AVENUE CASIMIR	315
ALLÉE HAAG	222

Au total, **2 534 mètres linéaires** de voies sont programmés ou à l'étude pour 2024 / 2025.

* Les travaux de l'avenue Baudoin ont déjà été réceptionnés au moment de la réunion de la Commission.

En conclusion :

- 2534 mètres linéaires de voirie seront rénovés d'ici 2026
- Entre 2014 et 2026, plus de 50% de la voirie aura été rénovée.

C. L'ACCESSIBILITÉ DU CADRE BÂTI : LE SUIVI DE L'AD'AP

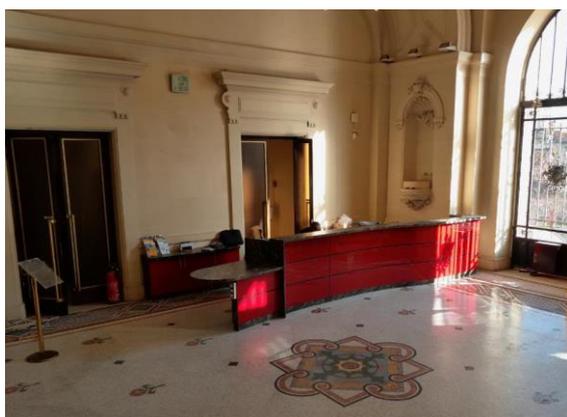
Pour rappel, l'Agenda d'accessibilité programmé de la ville d'Asnières a été validé par arrêté préfectoral en 2016. Le suivi de l'Ad'Ap tient compte de l'évolution normale du patrimoine communal : projets de réhabilitation, destructions, nouveaux équipements.

1) Les travaux réalisés en 2023

Crèche Girafons	Changement porte d'entrée
Maternelle Poincaré	Porte de secours PMR
Maternelle Descartes	Porte de secours PMR
Maternelle Normandie	Remplacement du système interphone -Changement de 2 portes extérieures - Menuiseries extérieures
Maternelle Mourinoux	Remplacement porte de secours PMR
Élémentaire Flachat	Changement porte de sortie de secours - Remplacement de 2 portes PMR extérieures
Élémentaire Jules Ferry	Pose d'une porte issue de secours
Élémentaire Fontaine	Remplacement porte de sortie de secours - Modification des sanitaires
Élémentaire Voltaire	Modification des marches extérieures -Remplacement visiophone
École Aulagnier	Modification des sanitaires
École Le Parc	Modification des sanitaires
Élémentaire Mauriceau	Menuiseries extérieures PMR
RPA Concorde	Pose visiophone
ESCA	Visiophone
PM Lucie Aubrac & Chausson	Remplacement visiophone
Borne d'accueil Mairie	Création borne PMR

Les travaux réalisés en 2023 s'élèvent à un montant total de 487 338 euros.

Focus sur quelques actions réalisées en 2023



Hôtel de Ville

Création d'une borne d'accueil PMR



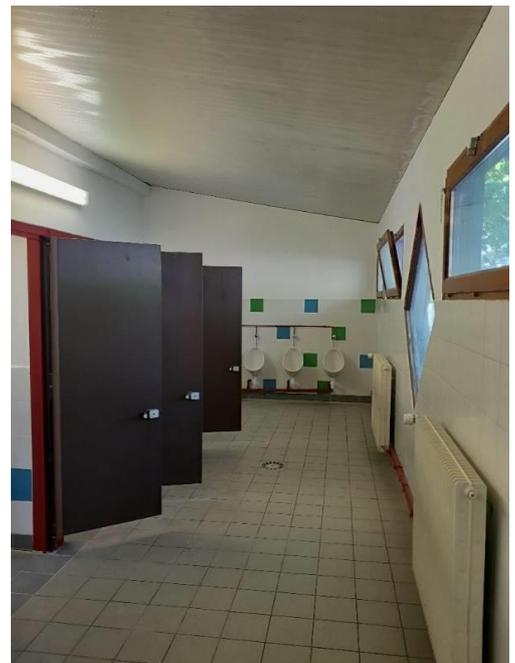
Réhabilitation complète de la **Maison de la Famille** rue Albert de Mun

Travaux réalisés au sein de l'école élémentaire Aulagnier

Avant travaux



Après travaux



2) Les perspectives pour l'année 2024

- **La médiathèque Émile Bernard**



Lancement des travaux pour la réhabilitation complète avec mise aux normes PMR du site dès juin 2024.

- **Le Club House Tennis Club Ménéil**



Lancement des travaux en septembre 2024.

- **La nouvelle école maternelle Révérend-Père Christian Gilbert**

Lancement des travaux à l'été 2024



- **Le nouveau groupe scolaire (rue Louis Armand, quartier Seine-Ouest)**

Ce projet, situé dans la future zone d'aménagement concertée « Parc d'Affaires », opère la reconversion d'un ancien tissu industriel en un écoquartier mixte comprenant des logements et services.

Le groupe scolaire comprendra 14 classes (7 élémentaires - 7 maternelles) ainsi qu'un accueil de loisirs sans hébergement.

L'aménagement des espaces s'inspire du nom du lot « Sky and Garden » (« Ciel et jardin »).



Quelques planches d'ambiance :



Hall d'entrée - L'arbre centenaire



Vestiaire des élémentaires - La canopée



Bibliothèque des maternelles



Préau des maternelles

- **La médiathèque Chanzy**



Les locaux de l'ancienne agence postale rue Chanzy accueilleront une médiathèque dans des locaux plus spacieux que l'actuelle emplacement rue Eugène Flachet.

Les travaux, dont le démarrage est programmé à l'été 2024, incluent la création d'un WC PMR.

- **La Halle gourmande**



Les travaux, conséquents, s'étaleront sur l'ensemble de l'année 2024.

- **Le théâtre Armande Béjart**

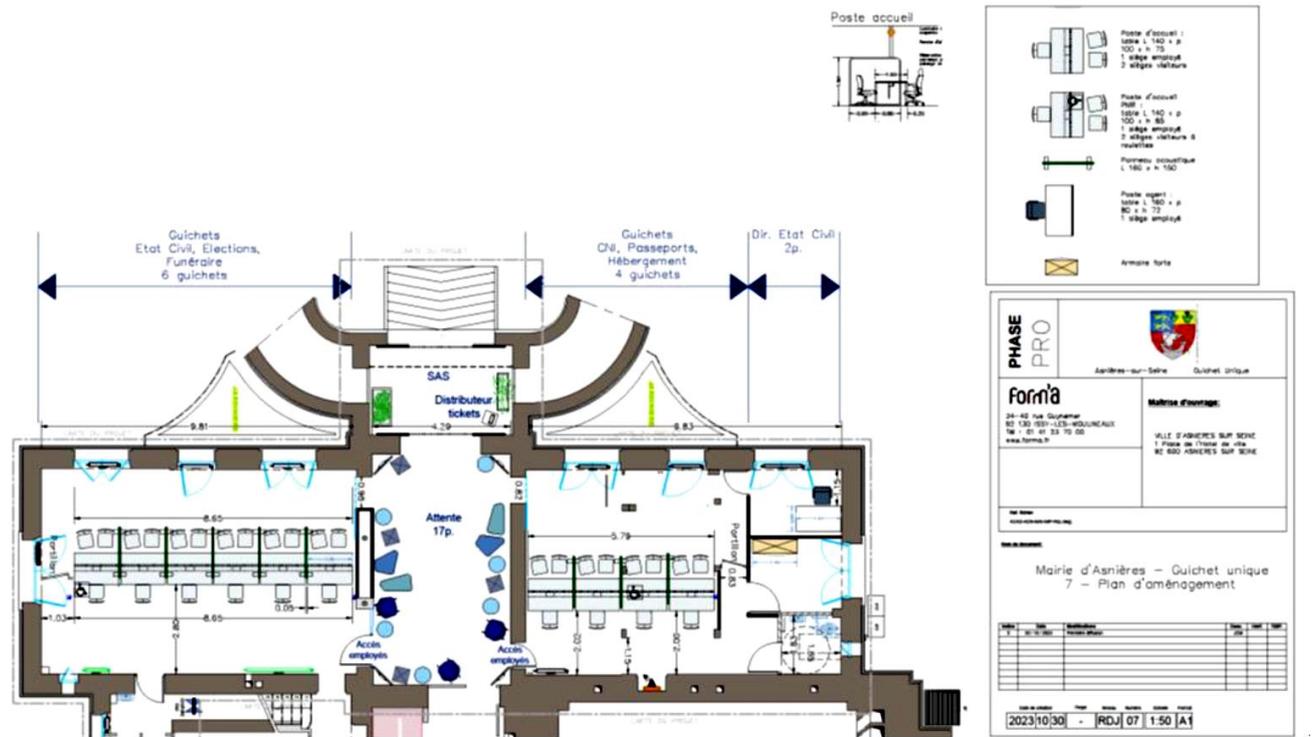
L'opération inclut la réhabilitation du théâtre et la création d'un conservatoire de musique. L'ensemble des espaces sera mis aux normes d'accessibilité.

Les études seront lancées en 2024 pour un démarrage des travaux en 2025.



- **L'Hôtel de Ville : création d'un Espace Citoyen**

Le projet prévoit la création d'un guichet unique et d'une borne d'accueil PMR. Le guichet, accessible de plein pied, permettra à l'ensemble des administrés d'obtenir les informations relatives aux procédures et démarches courantes.



- **Poursuite de la création de sanitaires publics PMR autonettoyants**

En 2023, des sanitaires ont été créés au sein des squares suivants :

- Square Joffre
- Square Leclerc
- Square de Lattre de Tassigny

En 2024, de nouveaux sanitaires verront le jour au Parc Pompidou et au square du Maréchal Juin.



Enfin, à noter que chaque année, la Préfecture des Hauts-de-Seine publie la liste des établissements recevant du public mis en accessibilité, incluant le patrimoine de la Ville. Le fichier mis à jour à la date du 23 novembre 2023 est [disponible sur le site de la Préfecture](#).

III. LES ACTIONS MENÉES PAR LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE EN FAVEUR DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

A. L'ACCOMPAGNEMENT ASSURÉ PAR LA MISSION HANDICAP

Le CCAS a souhaité repenser son organisation interne pour qu'elle reflète la continuité dans l'accompagnement des publics en situation de handicap et/ou de fragilité et de leurs aidants tout au long de la vie. Le CLIC est positionné sur le bien-vieillir à domicile des personnes âgées de 60 ans et plus, un public pour lequel les questions d'autonomie et d'accessibilité sont centrales.

Dès janvier 2023, la Mission Handicap et le CLIC ont été réunis au sein d'un Pôle autonomie avec une direction commune. Le positionnement de la Mission Handicap a été retravaillé pour aller dans le sens d'une plus grande lisibilité et d'une meilleure articulation avec les multiples acteurs œuvrant, de façon directe ou non, dans le champ du handicap. D'autre part, l'équipe de la Mission Handicap a été étoffée en effectifs et en compétences, alors même que l'accompagnement des personnes en situation de handicap est une compétence facultative des communes, pour intervenir en complémentarité avec les services du Département compétents sur l'action sociale et le handicap (Maison Départementale des Personnes Handicapées, Service des Solidarités Territoriales Asnières-sur-Seine - Gennevilliers). L'arrivée de professionnelles dotées de compétences complémentaires vise à faire de la Mission Handicap le pivot de l'accompagnement des personnes en situation de handicap et de leurs aidants en facilitant la transversalité avec les autres services municipaux ou partenaires concernés.

1) Organisation et missions de la Mission Handicap

En 2023, l'arrivée de nouvelles professionnelles a permis de recentrer chaque membre de l'équipe sur ses missions :

- **Assistante de coordination** (poste créé en 2023) : premier accueil (physique au CCAS, téléphonique, numérique), information, orientation, primo-évaluation des situations
- **Agent social instructeur** : aide à la complétude et instruction du dossier MDPH, aide pour la procédure de recours en cas de notification de refus par la MDPH - sur rendez-vous au CCAS
- **Travailleuse sociale** : accompagnement médico-social individualisé pour les questions relatives au projet de vie en lien avec le handicap - sur rendez-vous au CCAS ou en évaluation à domicile
- **Chargée de mission** : animation du réseau des partenaires, interface avec les services municipaux sur les questions relatives au handicap, coordination des instances de la CCPA, pilotage d'actions d'information / sensibilisation, coordination du Conseil Local en Santé Mentale
- **Responsable de pôle** : pilotage de l'activité du Pôle Autonomie

La Mission Handicap a pour objectif de favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap dans la cité en intervenant autour de quatre axes :

- 1) l'accompagnement du public confronté au handicap
- 2) le développement et l'animation du réseau local des partenaires
- 3) le soutien au développement d'actions et services plus inclusifs à l'échelle locale
- 4) L'animation de la commission communale pour l'accessibilité et l'élaboration de son rapport annuel

L'accompagnement du public confronté au handicap

La Mission Handicap propose des actions d'information et d'accompagnement selon deux modalités :

- **En individuel** : accueil, information, orientation vers l'/les interlocuteur(s) compétent(s) ; aide à la complétude du dossier MDPH, recours compris ; accompagnement social individualisé (exemple : soutien à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet de vie en lien avec les acteurs spécialisés).

- **En collectif** : la Mission Handicap participe aux actions menées par le CCAS dans le champ de la lutte contre l'isolement et du soutien aux aidants : le Détente Café, les groupes Culture du Cœur ; elle mène aussi des actions d'information et de sensibilisation (ex. conférences, webinaires, etc.).

Au regard de la multitude d'acteurs compétents dans le champ du handicap ou de problématiques associées (emploi, scolarité, etc.), la Mission Handicap a souhaité se positionner à des moments-clés du parcours de vie pour apporter une aide encore inexistante et/ou tisser le réseau partenarial destiné à prendre le relais de l'accompagnement. Ainsi, la Mission Handicap se positionne prioritairement :

- lors de l'annonce d'un diagnostic ou à l'apparition d'une situation de handicap, dans l'attente d'une prise en charge adaptée
- à des moments de transition, par exemple : évolution de l'état de santé, situation avérée de rupture d'accompagnement ou risque de rupture de prise en charge.

La Mission Handicap peut être sollicitée par les personnes en situation de handicap, leurs aidants ou tout professionnel sous réserve de l'accord de la personne concernée. La primo-évaluation des demandes, assurée par l'assistante de coordination, permet de recueillir un certain nombre d'informations destinées à nourrir une vue globale sur la situation, les besoins des personnes concernées et de bien comprendre la demande exprimée. Les demandes reçues sont présentées chaque semaine en réunion de service. Lorsqu'une situation relève du champ d'intervention d'un autre acteur, l'équipe de la Mission Handicap veille à effectuer le relais.

Le développement et l'animation du réseau local des partenaires

En tant qu'expert des questions liées au handicap sur son territoire, la Mission Handicap a pour objectif d'identifier et d'être en lien avec l'ensemble des acteurs et partenaires locaux : établissements et services médico-sociaux, associations, professionnels de santé, acteurs œuvrant dans le champ de l'emploi, de la cohésion sociale, du sport, etc.

27 rencontres avec des partenaires ont eu lieu en 2023 pour :

- favoriser l'interconnaissance
- améliorer l'information et l'orientation des administrés
- échanger sur des situations individuelles complexes.

Le soutien au développement d'actions et services plus inclusifs à l'échelle locale

Interlocuteur privilégié des services de la Ville, la Mission Handicap est sollicitée pour apporter des conseils et un soutien sur les thèmes du handicap, de l'inclusion et de l'accessibilité.

L'équipe est également amenée à collaborer avec les services sur des actions ou pour enrichir leur programmation dans une optique d'inclusion. À titre d'exemple, en 2023 la Mission Handicap a participé au groupe de travail du service Emploi portant sur la préparation de la journée annuelle Emploi et Handicap.

2) Données d'activités 2023 : l'accompagnement social des personnes en situation de handicap

Les données présentées ci-dessous comprennent l'activité de la Mission Handicap et l'activité du pôle Accueil Aides Sociales du CCAS pour des demandes concernant des personnes en situation de handicap.

	Année 2023
Nombre de primo-évaluations*	136
Accompagnement social :	
Nombre de personnes suivies par le travailleur social	85
<i>Dont nouveaux</i>	<i>21</i>
Nombre de rendez-vous téléphoniques	NC/45
Nombre d'entretiens au CCAS	99
Nombre de visites à domicile	74
Nombre de dossiers instruits :	
MDPH	385
<i>Dont 1ères demandes</i>	<i>153</i>
<i>Dont renouvellements</i>	<i>232</i>
Demandes de recours – décisions MDPH	30
<i>Recours Administratif Préalable Obligatoire (RAPO) auprès de la MDPH</i>	<i>22</i>
<i>Recours contentieux auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise</i>	<i>5</i>
<i>Recours contentieux auprès du pôle social du tribunal judiciaire de Nanterre</i>	<i>3</i>
Aide-ménagères au titre de l'aide sociale	7
Hébergement au titre de l'aide sociale**	20
Titre de transport Améthyste***	29

* La primo-évaluation de toute demande est assurée depuis 2023 et l'arrivée au sein de l'équipe de la Mission Handicap d'une assistante de coordination

** L'aide sociale à l'hébergement pour personne en situation de handicap permet de financer les dépenses relatives aux frais d'hébergement en établissement spécialisé accueillant les personnes en situation de handicap si les ressources sont insuffisantes pour régler ces frais.

Les données présentées ci-dessus concernent uniquement des premières demandes. En effet, les renouvellements s'effectuent de façon automatique auprès de l'établissement fréquenté par l'utilisateur, le CCAS ne gère donc que les premières demandes ou les demandes de changement d'établissement.

*** Le titre de transport Améthyste, ou carte Améthyste, est délivré par le Conseil Départemental. Ce forfait annuel permet l'accès illimité aux transports sur l'ensemble du réseau RATP, OPTILE, SNCF de Paris et de la banlieue parisienne. Les personnes handicapées, âgées de 20 ans ou plus et titulaires de la carte mobilité inclusion invalidité en cours de validité, ou d'une carte d'invalidité au taux minimal de 80%, peuvent en bénéficier, sous certaines conditions.

Les données présentées ci-dessus concernent uniquement des demandes : le Département adresse un courrier de renouvellement automatique aux personnes en bénéficiant.

B. LES ACTIONS COMPLÉMENTAIRES D'ANIMATION SOCIALE ET DE SOUTIEN AUX AIDANTS

1) L'accès à la culture et aux loisirs

Depuis plusieurs années, le CCAS est engagé dans une démarche visant à permettre aux personnes et familles accompagnées d'accéder aux loisirs, aux activités culturelles et aux vacances. Cette démarche s'inscrit en complémentarité du suivi individuel effectué par les travailleuses sociales du Pôle Hébergement et maintien dans le logement et de la Mission Handicap. La participation des bénéficiaires et leur investissement dans la durée repose sur un lien de confiance établi dans le cadre de leur suivi social et entretenu par les équipes.

Les ateliers mensuels Culture du Cœur

Le CCAS adhère depuis plusieurs années à l'association Culture du Cœur dont l'objet est de lutter contre les inégalités sociales en favorisant l'accès des personnes démunies aux pratiques culturelles, sportives et de loisirs. L'association assure un travail de sensibilisation auprès d'acteurs et institutions, les invitant à mettre à disposition des billets pour les événements de leur programmation : spectacles, expositions, concerts, événements sportifs, séances de cinéma, etc.

Chaque mois, deux professionnelles du pôle Hébergement et maintien dans le logement et de la Mission Handicap animent un atelier de deux heures au cours duquel les personnes sont incitées à réserver des invitations en fonction des événements disponibles sur la plateforme Culture du Cœur et à partager avec le groupe leurs expériences de sorties. Ce temps convivial permet aussi aux participants d'évoquer leur vécu et les difficultés rencontrées au quotidien.

L'accueil de nouveaux participants est possible tout au long de l'année et chaque nouvel(le) arrivant(e) se voit présenter le fonctionnement du groupe par un(e) participant(e) plus ancien(ne). Les professionnelles comme les membres du groupe contribuent à la fluidité et au dynamisme des échanges en veillant à laisser un espace de parole à chacun(e), y compris aux personnes les plus réservées ou en retrait.

En 2023 :

- **11 ateliers ont été organisés avec une moyenne de 8 à 10 participants par atelier**
- **89 personnes ont participé aux ateliers sur l'ensemble de l'année**
- **Les membres du groupe ont pu bénéficier de 59 invitations à des sorties culturelles ou de loisirs : cinéma, théâtre, exposition, concert, ateliers jardinage, yoga, etc.**
- **Dans la continuité de la tendance observée les années précédentes, les réservations effectuées par les participants concernent majoritairement des sorties en groupe plutôt qu'en individuel.**

Les actions collectives socio-culturelles

À l'initiative du CCAS et sur ses fonds propres, des sorties collectives sont organisées en complément des ateliers Culture du Cœur. Elles peuvent permettre d'identifier des personnes souhaitant s'inscrire dans une dynamique d'ouverture et rompre avec l'isolement mais pour lesquelles le fait de se rendre seules à une sortie culturelle est une étape encore difficile à franchir.

En 2023, 3 sorties ont été organisées au profit de 33 participants :

- Sortie au conservatoire de Clichy
- Sortie au Zoo de Vincennes et location d'un car adapté pour permettre aux personnes à mobilité réduite ou fatigables de participer

- Sortie au Musée National de la Céramique de Sèvres.

Les difficultés de déplacement liées au handicap ou à l'état de santé constituent des freins majeurs à la participation des personnes concernées, mais aussi de leurs aidants. Aussi, pour l'ensemble des sorties les professionnelles privilégient autant que possible les modes de transport les plus adaptés (ex. bus plutôt que métro). La visite du Zoo de Vincennes est extrêmement appréciée et elle est plébiscitée depuis plusieurs années. La location d'un car adapté aux personnes à mobilité réduite sécurise les participants, rendant ainsi possible la participation de toutes et tous.

2) Les actions de soutien aux aidants et aux aidés

Le Détente Café

Le Détente Café est un groupe de parole « ouvert » s'adressant aux entourages de personnes vieillissantes, malades et/ou handicapées, accueillies, au sein d'un cadre convivial. Il est co-animé par la psychologue du CLIC et une professionnelle de la Mission Handicap.

Le Détente Café poursuit plusieurs objectifs :

- Créer des rencontres au cours desquelles les familles se soutiennent mutuellement
- « Décentrer » les aidants de leur relation, parfois exclusive avec l'aidé.
- Proposer un lieu où les participants s'octroient un temps de répit en toute convivialité.
- Apporter du soutien et un sentiment d'appartenance en permettant aux aidants de se rencontrer, d'échanger sur leurs problématiques vécues.
- Sensibiliser, informer et former les aidants sur les moyens concrets leur permettant de mieux aider leur proche et de s'octroyer du répit.
- Rompre l'isolement et favoriser les relations d'entraide entre les aidants.



Le Détente Café se déroule une fois par mois et accueille 10 participants maximum par séance. Les rencontres thématiques, d'une durée de deux heures, sont gratuites et sans obligation d'adhésion, ni d'assiduité. À l'issue de chaque rencontre, un écrit, retraçant les points clés du thème, est remis à chaque aidant.

Liste des thèmes proposés en 2023 :

Janvier	Aidant : Préserver une vie sociale
Février	Aide matérielle : au service des aidants (en présence d'un ergothérapeute du DAC 92 Nord)
Mars	Et s'il était temps de mettre en place une protection juridique ?
Avril	Entrée en institution : évolution de mon rôle d'aidant
Mai	Aidant, aidé, petits plaisirs au quotidien
Juin	Être aidant : une expérience qui change une vie
Septembre	Je ne suis pas parfait mais je fais de mon mieux
Octobre	La communication avec mon proche : faut-il tout lui dire ?
Novembre	Relation d'aide : savoir gérer mes émotions
Décembre	Aidant/ aidé : comment préserver le lien initial ?

Les rencontres des mois d'octobre et décembre ont été annulées en raison du changement de psychologue au niveau du CLIC et de l'absence prolongée de la travailleuse sociale de la Mission Handicap qui co-anime le groupe de parole.

En 2023, 19 aidants familiaux (14 femmes et 5 hommes) dont 7 nouvelles personnes ont participé au Détente Café :

- 14 aidants accompagnés par le CLIC, 5 par la Mission Handicap
- 1 aidante endeuillée continue à participer aux rencontres
- en moyenne, 6 participants sont présents par séance.

La conférence annuelle en direction des aidants

Chaque année le CLIC et la Mission Handicap organisent une conférence thématique en direction des aidants.

Cet évènement a pour **objectifs** :

- de sensibiliser les aidants sur la nécessité de s'accorder du temps pour soi pour un mieux-être au quotidien
- d'informer les aidants sur les dispositifs existants
- de prévenir l'épuisement
- de rompre l'isolement.

La conférence s'est déroulée le 8 décembre 2023 sur le thème « *Aidons les aidants à prendre soin d'eux* ». Elle a été animée par Madame Goldberg, psychologue.

En complément de la conférence, un temps d'information et de rencontre avec des acteurs du territoire a été proposé aux participants avec la présence de 6 stands :

- Le CLIC
- La Mission Handicap
- La Mission Santé publique d'Asnières-sur-Seine
- La Plateforme d'accompagnement et de répit des aidants Les Camélias
- L'association France Alzheimer
- L'association UNAFAM.

Une cinquantaine de personnes ont participé à l'évènement.

C. SOLIDARITÉ

1) Le soutien alimentaire

Le CCAS a structuré son programme de soutien alimentaire pour répondre aux besoins des différents publics cibles. 2 opérations distinctes mais complémentaires de distribution alimentaire ont ainsi été mises en place en plus des aides alimentaires sous forme de chèques d'accompagnement personnalisé (CAP) octroyées par la commission de secours du CCAS.

La distribution hebdomadaire

Cette opération s'adresse aux ménages asniérois ou domiciliés sur la commune et suivis par un travailleur social interne au CCAS. Elle vise à améliorer la situation budgétaire des ménages



bénéficiaires en leur permettant d'accéder à panier alimentaire composé de denrées de première nécessité pour une durée de 6 mois, renouvelable sur évaluation sociale interne au CCAS.

La distribution hebdomadaire est mise en place avec le soutien de Phenix, entreprise solidaire d'utilité sociale engagée dans la lutte contre le gaspillage alimentaire, du supermarché Casino situé boulevard Voltaire, du groupe Lesieur (sauces et huiles), de la Protection Civile (dons de produits d'hygiène), de dons de fruits et légumes frais issus du Marché.

Ayant constaté une diminution des quantités données par les partenaires et pour favoriser l'équilibre alimentaire et la qualité des denrées distribuées, le CCAS a pris l'initiative en 2023 de financer chaque mois des légumes et fruits frais, ainsi que des denrées sèches de première nécessité.

En 2023, 62 ménages ont bénéficié de ce dispositif dont 7 ont été identifiés et orientés par la Mission Handicap.

La distribution trimestrielle

Cette opération s'adresse aux ménages asniérois ou domiciliés sur la commune, accompagnés par les services du CCAS et ses partenaires de l'action sociale et de la solidarité : centres socioculturels, associations caritatives, associations de quartier, associations d'insertion, Programme de Réussite Éducative. Elle vise à assurer une aide ponctuelle aux ménages rencontrant des difficultés socio-économiques sans pour autant que ces personnes ne soient suivies par un travailleur social. Les ménages repérés par les partenaires bénéficient d'un panier alimentaire composé de denrées de première nécessité.

L'opération est assurée avec le concours de l'association Linkee pour l'approvisionnement en produits frais et d'hygiène, le CCAS complétant sur ses fonds propres les paniers remis aux bénéficiaires avec des produits de première nécessité.

En 2023, 1134 ménages ont bénéficié des 4 opérations de distribution hebdomadaires soit 3965 personnes. Parmi elles, 53 ménages soit 135 personnes ont été orientés par la Mission Handicap.

2) L'opération Noël Solidaire

Chaque année, le CCAS organise l'opération Noël Solidaire au profit de familles en situation de précarité accompagnées par ses services, les services de la Ville ou par des structures partenaires (associations de quartiers, centres sociaux, Programme de Réussite Éducative, etc.). L'opération se déroule sur une après-midi en deux temps : les enfants et leur famille assistent à un spectacle vivant suivi de la remise de cadeaux et de friandises.

L'opération Noël Solidaire s'est déroulée le samedi 16 décembre. **650 enfants** ont assisté à la représentation du spectacle de prestidigitation *L'Apprenti Magicien* et se sont vus remettre des cadeaux. **16 familles accompagnées par la Mission Handicap ont participé à l'opération, soit 30 enfants (enfants en situation de handicap et fratrie ; enfants d'un adulte en situation de handicap).**

3) Les coffrets gourmands

Chaque année, le CCAS assure la distribution de coffrets gourmands offerts par la Mairie auprès des personnes accompagnées par ses services. Depuis 2022, les personnes et familles accompagnées par la Mission Handicap sont associées à l'opération.

En 2023, 64 coffrets ont été distribués au public accompagné par la Mission Handicap.

4) La collecte de fonds dans le cadre du Téléthon

Pour la deuxième année consécutive, la Ville a souhaité contribuer au Téléthon, opération nationale de collecte de fonds au profit de l'association AFM-Téléthon et destinée financer la recherche dans le domaine des maladies génétiques neuromusculaires et les actions d'accompagnement menées par l'association auprès des personnes malades et de leurs aidants.

L'action de collecte 2023 a bénéficié d'un co-portage entre le CCAS (Mission Handicap, service Animation Temps Libre) et la Direction de la Santé. **Le samedi 10 décembre, 165 personnes de tout âge ont participé à un grand Loto Solidaire. Grâce au soutien de 33 commerçants asniérois et de la municipalité, 40 lots d'une valeur totale de 3220 euros ont été mis en jeu** au cours de séances thématiques telles que les séances « Papilles », « Culture », « Vin et chocolat » ou encore « Loisirs Créatifs Enfant ». Le Loto a été clôturé avec la mise en jeu d'un gros lot « Spécial Noël » composé d'une bouteille de champagne, de bons d'achat (boucherie, fromagerie, fleurs), de chocolats et d'une paire de lunettes de soleil de marque, le tout pour une valeur de 500 euros.

Cet évènement convivial a permis de récolter 2050 euros, soit près de 600 euros de plus que l'année précédente.

IV. LES ACTIONS MENÉES PAR LES SERVICES DE LA VILLE EN FAVEUR DE L'INCLUSION

A. LA MISE EN ACCESSIBILITÉ DU SITE INTERNET DE LA VILLE

Après une phase préparatoire conséquente, la refonte du site Internet de la ville a été lancée par la Direction de la Communication en 2023 autour de deux objectifs :

- l'accessibilité et/ou la mise en accessibilité des contenus
- une réorganisation des contenus guidée non pas par l'organisation des services municipaux mais par les besoins des usagers.

Au cours du deuxième semestre 2023, des sessions d'information ont été proposées aux agents contributeurs rattachés à chaque service de la Ville pour les guider dans l'utilisation du système de gestion des contenus utilisés et les sensibiliser aux bonnes pratiques en termes d'accessibilité des contenus mis en ligne, notamment visuels. Cette démarche s'inscrit dans une démarche sur du long terme d'accompagnement au quotidien des contributeurs par le service communication.

Le site a été mis en ligne le 5 décembre. Un audit visant à évaluer l'état de conformité du site avec les critères définis dans le Référentiel général d'amélioration de l'accessibilité sera mené en 2024. Il permettra notamment à la Ville d'identifier les pistes d'amélioration possibles.

B. LE DÉVELOPPEMENT DE PRATIQUES CULTURELLES ACCESSIBLES

En 2023, la Mission Handicap a été associée à deux manifestations majeures organisées par la Direction de la Culture : la Journée du Livre et le Festival du Conte.

1) La Journée du Livre

Depuis près de 30 ans, la Journée du Livre organisée chaque année le dernier dimanche après-midi du mois de novembre constitue un temps fort de la vie culturelle asniéroise. Dédicaces, conférences, rencontres avec les auteurs, stands d'éditeurs, spectacles et ateliers ludiques : le grand public est invité à découvrir les ouvrages qui ont fait l'actualité pendant l'année en littérature, essai et jeunesse.

À l'occasion de la Journée du Livre du 26 novembre, la Mission Handicap a été sollicitée pour contribuer à la programmation d'ateliers destinés au public jeune mais aussi, plus largement, au grand public.

La Mission Handicap a souhaité mettre en place une **action inclusive ouverte toute personne, en situation de handicap ou non**, et a fait appel pour cela à LudiKaccess, une association promouvant l'accès au sport et à la culture pour tous, spécialisée dans la conception et l'animation d'actions de sensibilisation.

5 ateliers déclinés autour de 3 thématiques ont été proposés :

- **Création de livres sensoriels**
- **Lectures et comptines adaptées en braille, pictogrammes Makaton, Langue des Signes Française**
- **Décodage d'énigmes en braille, pictogrammes Makaton et Langue des Signes Française**

50 personnes ont participé aux ateliers.

En complément de cette action, la Direction de la Culture a également souhaité mettre un stand à disposition de la Librairie des Grands Caractères, première librairie en France dédiée exclusivement aux ouvrages adaptés pour les personnes souffrant de déficiences visuelles, de difficultés d'apprentissage ou de troubles cognitifs.

Les ateliers LudiKaccess en images



Présentation de livres adaptés (braille, pictogrammes)



Exemple de livre sensoriel



Lectures et comptines adaptées



Atelier de création d'un livre sensoriel

La Direction de la Culture souhaite renouveler les ateliers proposés par l'association LudiKaccess à l'été 2024 dans le cadre du festival de promotion de la lecture « Partir en livre ».

2) Le Festival du Conte

Chaque fin d'année, le Festival du Conte permet de décliner au sein des médiathèques et lieux culturels de la ville une programmation de spectacles variés autour d'une thématique spécifique. Les événements sont destinés à tout public avec une sélection particulière pour les enfants de 0 à 3 ans et leurs parents.

La Mission Handicap est invitée à enrichir la programmation à travers l'organisation d'une ou plusieurs actions liées au handicap depuis 2018.

Pour cette 14^e édition sur le thème « *Les contes et la musique* », la Mission Handicap a proposé le spectacle « *Forêt* » d'Eleanor Shine, une fable abordant à hauteur d'enfant des sujets d'actualité : le vivre-ensemble, l'exil et l'écologie. Cette création musicale a été conçue pour les enfants âgés de 3 à 6 ans sourds et entendants. Le conte est en effet interprété en binôme par une musicienne qui joue, chante et conte en français, et une signante qui conte en Langue des Signes française et en chansigne, une technique combinant Langue des Signes Française et expression de la musique et du rythme.

Le spectacle « Forêt » d'Eleanor Shine combinant musique, oralité, Langue des Signes Française et chansigne en images



La représentation s'est déroulée le 6 décembre dans le préau de l'école élémentaire Fontaine pour 120 enfants accueillis au sein des ALSH maternels de la ville.

C. L'INCLUSION PAR LE SPORT

La Direction du Sport et de la Vie Associative élabore et met en œuvre les orientations de la collectivité en faveur du sport et de la vie associative.

Dans le champ de la pratique sportive, la Direction du Sport et de la Vie Associative a pour mission de faciliter l'activité physique et la pratique sportive de l'ensemble des administrés. La préparation des Jeux Olympiques et Paralympiques s'inscrit dans cette stratégie.

1) Garantir l'accès à la pratique sportive pour tous

Asnières, ville proactive dans la promotion de l'activité physique et sportive

En 2023, la ville d'Asnières a sollicité et obtenu le renouvellement du label « Ville Active & Sportive ». Ce label national accordé pour une durée de trois ans récompense les initiatives, actions et politiques sportives menées par les communes en faveur de l'accès à la pratique sportive pour tous tout au long de la vie. La note obtenue par une commune se traduit en quatre niveaux symbolisés par un laurier.

Dès 2020 lors de sa première candidature et à nouveau en 2023, Asnières a obtenu 3 lauriers sur 4 ce qui correspond au respect des critères suivants :

- la ville met en œuvre une politique sportive innovante, l'offre d'activités physiques et sportive est diversifiée
- les équipements sportifs et sites (incluant les espaces urbains et naturels en extérieur) sont gérés en adéquation avec l'offre sportive
- l'offre sportive inclut des pratiques émergentes, innovantes et des actions de citoyenneté, en tenant compte des spécificités du territoire.

Le soutien à la pratique sportive des personnes en situation de handicap

La ville d'Asnières dispose d'un maillage important en termes de sites et équipements sportifs : 4 stades, 9 gymnases et complexes sportifs, 2 piscines et 1 patinoire. Ce patrimoine sportif est géré par le service Équipements et installations au sein de la Direction du Sport et de la Vie Associative.

Les collectivités (clubs et associations, écoles, entreprises, etc.) peuvent solliciter la réservation de créneaux d'occupation à l'année ou pour l'organisation de manifestations spécifiques.

Sur l'année scolaire 2023/2024, plusieurs créneaux ont été réservés par des établissements et services médico-sociaux ou dispositifs accompagnant des usagers enfants ou adultes en situation de handicap :

- L'Institut Gustave Baguer - EPNAK (troubles auditifs et/ou langagiers) : mise à disposition du bassin Concorde pour la pratique de la natation pour 68 heures ; mise à disposition d'une salle au sein du complexe sportif Concorde pour la pratique de la gymnastique pour 224 heures ; mise à disposition d'une salle au sein du complexe sportif Laura Flessel pour la pratique de l'escrime pour 171 heures
- Le centre d'accueil de jour Anne-Marie Obert géré par l'UNAPEI 92 (handicap mental ou psychique) : mise à disposition d'une salle au sein du complexe sportif Laura Flessel pour la pratique de l'escrime pour 90 heures
- Le Foyer de vie / Foyer d'hébergement et centre d'accueil de jour Jean Barberi (déficience intellectuelle et/ou troubles du spectre de l'autisme, polyhandicap, handicap psychique) : mise à disposition de l'espace dojo au sein du complexe sportif Concorde pour la pratique du judo pour 47h30 ; mise à disposition d'une salle au sein du complexe sportif Concorde pour la pratique de la gymnastique pour 37 heures ; mise à disposition d'une salle au sein du complexe sportif Laura Flessel pour la pratique de l'escrime pour 70 heures.
- Le CMP enfants-adolescents : mise à disposition du bassin Concorde pour la pratique de la natation pour 72 heures.

Par ailleurs, dans le cadre de la pratique sportive des scolaires, la Direction du Sport et de la Vie Associative intervient en partenariat avec l'Éducation Nationale. Les élèves en dispositif ULIS sont inclus dans les classes pour la pratique du sport scolaire et bénéficient de 3 trimestres de 10 séances de sport avec un éducateur.

À noter qu'en 2023, une éducatrice de la ville intervenant notamment auprès des scolaires a obtenu la certification sport-santé.

Au titre de la pratique en individuel, les manifestations sportives organisées par la Ville à destination des enfants et des jeunes sont accessibles à tous les asniérois de manière inconditionnelle.

Pour ce qui concerne les activités de baignade et la natation, aucun créneau spécifique dédié à l'accueil des personnes en situation de handicap n'a été mis en place, celles-ci peuvent pratiquer en individuel aux mêmes horaires que tout public. **Il faut noter que la Ville a acheté un fauteuil de mise à l'eau visant à faciliter l'accès au bassin pour les personnes à mobilité réduite ou touchées par un handicap lourd. Le personnel de la structure aide à son utilisation mais toute manipulation de la personne ne peut être effectuée que par son accompagnateur, un proche ou une personne habilitée.**

En termes d'accessibilité, les stades et complexes sportifs sont aux normes à l'exception du centre sportif des Courtilles dont le vestiaire n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite. Néanmoins, ce site fait l'objet d'un projet de reconstruction.

2) La promotion de l'inclusion par le sport

La sensibilisation au handicap dès le plus jeune âge est un axe important de la politique événementielle et éducative mise en œuvre par la Ville dans le champ du sport. L'année est rythmée par plusieurs temps forts en direction des scolaires et des jeunes. Grâce au partenariat tissé avec des associations et clubs locaux, ce sont autant d'opportunités de favoriser la découverte de sports variés incluant le handisport : basket fauteuil, cécifoot, course d'orientation à l'aveugle, para judo, hand assis.

Chaque année en avril, les élèves de primaire participent à la Semaine Olympique et Paralympique (SOP). Cette manifestation vise à promouvoir la pratique sportive en valorisant l'esprit des Jeux. L'organisation de la SOP à Asnières revêt une véritable dimension symbolique et une forme ludique. En ouverture de la Semaine, les élèves assistent à une conférence en présence des élus en charge du sport au cours de laquelle leur sont expliqués les symboles et valeurs olympiques et paralympiques : amitié, respect, excellence, détermination, égalité, inspiration et courage.

Le programme des ateliers est établi avec le souci de faire découvrir aux enfants d'autres disciplines que celles pratiquées à l'école et de leur faire comprendre que le sport est accessible à tous, même avec une déficience.

Ainsi, du 3 au 8 avril 2023, plus de 5000 élèves asniérois ont participé à la 7^e édition de la SOP dont le thème était « L'inclusion ».

La Semaine Olympique et Paralympique en images



La conférence d'ouverture en présence de Julie Cazaban, adjointe déléguée au sport, d'Arthur Costes et Nicolas Auneveux, conseillers municipaux délégués au sport



Initiation au hand assis



Initiation au cécifoot



Jeux distribués à tous les élèves

Les élèves de primaires participent également en juin à des Olympiades organisées par niveau (par ex. Olympiades des CP sur une journée) incluant à la fin de la manifestation une cérémonie de remise de médailles avec montée du podium. **2600 élèves ont participé aux Olympiades organisées du 16 au 23 juin.**

Le mois de juin est également celui de la manifestation « Fête des enfants / Faites du sport » au cours de laquelle sont proposées des animations ludiques et sportives accessibles gratuitement à tous les enfants, sans oublier les tout-petits. **La Fête des enfants / Faites du sport du 3 juin 2023 a réuni près de 4000 asiénois, enfants et parents, et a bénéficié de l'implication de 30 associations sportives du territoire.**

Enfin, la Ville se saisit des périodes de vacances scolaires pour susciter et renforcer la pratique sportive des enfants et des jeunes en leur permettant de découvrir différentes activités. Des stages multisports

sont proposés aux élèves des niveaux CP à CM2 sous l'encadrement d'éducateurs municipaux tandis que l'opération « Tremplin'Sports » – accessible gratuitement - s'adresse plus largement aux 6-17 ans.



- Focus sur la 5^e édition de l'évènement associatif Sport Inclusion

La Journée Sport Inclusion est née à l'initiative de Tarek Rouis, président du club Asnières Digital Fighting Jitsu, avec le soutien de la Mairie. Cet évènement a pour objectif de permettre aux personnes en situation de handicap de s'essayer à la pratique de différentes disciplines.

L'édition 2023, organisée le 22 février, était placée sous le parrainage honorifique de l'ambassade du Japon et sous l'égide du Comité olympique sportif des Hauts-de-Seine, de la Ligue Île-de-France de judo et du Comité de judo des Hauts-de-Seine. Deux athlètes de haut niveau ont témoigné leur soutien par leur présence sur l'évènement : Tidiane Diakité, médaillée d'or aux championnats d'Europe 2022 de cécifoot, et Hélios Latchoumanaya, champion du monde para judo 2022.

350 personnes ont pu s'initier au judo, au chanbara, à la boxe thaïe, au taïso ou encore au cécifoot.

3) La préparation des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024

La ville d'Asnières s'est impliquée de longue date dans la valorisation des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024. En 2020, la ville a obtenu le label Terre de jeux 2024. Ce label peut être sollicité par une collectivité quel que soit son niveau, une structure issue du mouvement sportif (ex. fédération, comité) ou une ambassade. Les labellisés s'engagent à valoriser les Jeux sur leur territoire et à déployer des programmes liés au sport.

En juin 2023, le Comité d'organisation des Jeux Olympiques a rendu publique la liste des communes retenues pour le passage de la flamme olympique. La ville d'Asnières fait partie des 20 communes sélectionnées dans les Hauts-de-Seine.

3 équipements sportifs de la ville ont été sélectionnés pour devenir Centres de préparation :

- l'Arena Teddy Riner & Gymnase des Courtilles : basket-ball, breaking, volley-ball
- l'Azur Tennis Club
- le gymnase Laura Flessel : judo

Après avoir visité le site des Courtilles, le Comité olympique national italien a confirmé son souhait d'utiliser l'équipement pour l'entraînement de l'équipe masculine de volley-ball.

Du 19 au 24 novembre 2023, Asnières a participé au Tour Olympique et Paralympique des Hauts-de-Seine (TOP 92). Ce projet de tour itinérant a été mis en place par la Préfecture des Hauts-de-Seine et la direction des services départementaux de l'Éducation nationale pour soutenir la dynamique des Jeux au plus près des territoires. Pendant six mois, les 36 communes du département se sont passé le relais, chacune à son tour organisant durant une semaine des animations autour de l'olympisme et du paralympisme.

Lors de son tour, la Ville a souhaité valoriser dans sa programmation les axes santé et sport pour tous en portant notamment une attention particulière à la pratique des publics précaires, des seniors et des personnes en situation de handicap.

La semaine asniéroise a débuté lors de la course l'Asniéroise ouverte à tout public (course ou marche sur un parcours de 5 kilomètres). Tout au long de la semaine, des sessions de sensibilisation ont été organisées auprès des scolaires : sensibilisation au sport bien-être dont le handisport, sensibilisation aux violences et aux discriminations.



Le mercredi 22 novembre, une grande journée Sport et bien-être ouverte au grand public s'est déroulée à l'Espace Concorde – Francis Delage.

La journée s'est conclue par un séminaire sur l'inclusion à destination des clubs sportifs dont le point d'orgue a été la signature par la Ville, représentée par Julie Cazaban, adjointe au maire déléguée au sport, et 7 associations, de la Charte d'engagement Parasport 92 pour 2022-2024.

Dans le champ du parasport, la ville compte deux asniérois athlètes de haut niveau : Tidiane Diakité (cécifoot), sélectionné en 2021 en Équipe de France pour ses premiers Jeux Paralympiques à Tokyo, médaillé d'or en 2022 lors des championnats d'Europe de Pescara, et Trésor Gauthier Makunda (para athlétisme), 5 fois médaillé aux Jeux Paralympiques.

La Ville a acquis 500 billets pour les compétitions organisées dans le cadre des Jeux Paralympiques : ces billets seront offerts aux Asniérois avec un fléchage particulier vers les publics précaires.

Enfin, la Ville a obtenu le label « Olympiade culturelle » pour le déploiement en amont et pendant les Jeux d'une programmation transdisciplinaire sur le thème « Sport et culture ».

D. L'ACCUEIL INCLUSIF AU SEIN DES CRÈCHES MUNICIPALES

La ville d'Asnières-sur-Seine se caractérise par son dynamisme démographique et son attractivité. On compte environ 1500 naissances par an sur le territoire et, d'après la dernière analyse des besoins sociaux réalisée en 2018-2019, 6000 personnes en moyenne s'installent chaque année dans la commune, dont une majorité de familles avec de jeunes enfants. La Ville a ainsi souhaité développer une politique familiale au plus proche des besoins des parents et des enfants dès le plus jeune âge, en favorisant le développement de solutions d'accueil, en soutenant les parents dans leur mission éducative, en accompagnant le développement et l'éveil de chaque enfant dans et hors structure d'accueil à travers la mise en place d'activités ou animations dédiées au sein de la programmation événementielle des services municipaux (ex. accès à la culture et sensibilisation à la lecture, activité physique, etc.).

En matière d'accueil du jeune enfant, la Ville dispose de 1 473 places réparties entre les structures suivantes :

- 15 crèches municipales dont 5 n'accueillant que des moyens et grands

- 4 structures en délégation de service public : la gestion est assurée par un prestataire extérieur
- 2 structures privées au sein desquelles la Ville réserve une partie des places.

En complément, la Ville apporte un soutien financier à 5 structures associatives accueillant des enfants asniérois. Elle met également à disposition d'assistantes maternelles des locaux à loyer très modérés pour leur permettre de se constituer en Maison d'Assistantes Maternelles (MAM). Il existe 5 MAM sur le territoire.

Enfin, la bulle d'O est une structure municipale ouverte aux enfants jusqu'à 6 ans et à leurs parents, ou grands-parents. Cet espace accessible tout au long de l'année pour un tarif modique se veut un lieu de socialisation pour les enfants à travers la mise à disposition de jeux, et un lieu-ressource pour les parents. Ceux-ci peuvent notamment échanger avec une psychologue de la Ville une fois par mois.

1) Un accueil organisé en tenant compte des situations de handicap de l'enfant et des parents

En 2023, sur les 743 enfants accueillis au sein des crèches municipales, 11 enfants en situation de handicap (diagnostic posé ou en cours) ont été accueillis sur 6 structures.

Ce nombre est en légère diminution comparativement à l'année précédente (18 enfants en situation de handicap pour 786 enfants accueillis). Il y a peu de différence d'année en année entre les typologies de handicaps rencontrés. Pour 2023, ces types de handicaps sont, par ordre de fréquence : trisomie 21, troubles autistiques et du neurodéveloppement, surdité profonde et épilepsie associée à un retard de développement.

La prise en compte des besoins spécifiques des enfants et de leurs parents est assurée dès la procédure de demande d'inscription en crèche via un questionnaire destiné à anticiper l'accueil. Les parents restent bien entendu libres d'apporter les précisions qu'ils souhaitent sur leur état de santé et/ou leurs propres besoins.

Parmi l'ensemble des parents d'enfants accueillis en 2023, seul un parent était concerné par une situation de handicap, en l'espèce un handicap moteur nécessitant des déplacements en fauteuil. L'accueil de l'enfant a donc été organisé au sein d'une crèche munie d'un ascenseur et de WC aux normes PMR. Néanmoins, pour une complète accessibilité de la structure concernée, la hauteur de l'interphone reste à réévaluer.

La prise en compte des besoins spécifiques de l'enfant

Les équipes travaillent constamment avec le souci de garantir le meilleur accueil possible à chaque enfant mais, comme sur le reste du territoire national, la pénurie de professionnelles impacte l'organisation du service et des structures. Il faut noter par ailleurs que l'accueil d'enfants en situation de handicap nécessite parfois plus de temps et de vigilance de la part des professionnelles. Cela n'est pas pris en compte par la réglementation et le taux légal d'encadrement au sein des structures ne varie pas.

Tout enfant accueilli est suivi par une professionnelle référente. Elle constitue un point de repère tant pour sa sécurité affective que pour suivre l'évolution de ses besoins, veillant ainsi à une continuité dans l'accompagnement. En toute logique, et dans l'idéal, la même professionnelle reste positionnée tout au long du parcours d'accueil de l'enfant.

La crèche reste un lieu d'accueil en milieu ordinaire, néanmoins les professionnelles mettent en place quelques adaptations pour permettre à l'enfant de développer ses compétences dans un environnement adapté à ses capacités et besoins : aménagement des espaces, le cas échéant en

fonction des appareillages de l'enfant ; propositions d'activités et utilisation d'outils ciblés (ex. jeux pour développer la motricité fine, jeux en pictogrammes Makaton ou en Langue des Signes, utilisation d'un timer pour favoriser l'appropriation de la notion de temps, lecture d'imagier, etc.).

Il n'y a pas de budget fixe fléché sur l'achat de jeux d'éveil spécifiques à l'accueil d'enfants en situation de handicap. Les équipes se voient proposer chaque année d'effectuer des achats selon les besoins auprès du fournisseur spécialisé Hop'Toys ce qui explique qu'aucune commande n'ait été passée depuis l'année 2019 (commande de jeux de motricité globale et fine). Un projet de malle d'éveil commune et circulant selon les besoins entre les structures est à l'étude.

Les temps d'accueil peuvent faire l'objet d'aménagements pour respecter le rythme de l'enfant ou pour permettre les soins et accompagnements en extérieur rendus nécessaires par son état de santé. Lors de la phase de transition entre l'établissement d'accueil et l'entrée en maternelle, le protocole habituel d'adaptation peut également être adapté voire rallongé : possibilité d'accueil mixte en temps partiel entre la crèche et l'école, prolongement de l'accueil de l'enfant jusqu'à ses 4 ans.

Enfin, la création d'un livret d'accueil commun à l'ensemble des crèches est en discussion.

2) Un accueil pluridisciplinaire en partenariat avec les professionnels extérieurs et les parents

Des compétences spécialisées en soutien aux équipes sur le terrain

L'équipe de la Direction Petite Enfance s'est étoffée en décembre 2022 avec l'arrivée d'une coordinatrice dont le rôle est de faire le relais entre la Direction de la Petite Enfance et les équipes sur le terrain. Elle assure à titre d'exemple le suivi des projets pédagogiques, la gestion des plannings, les visites des crèches avec la PMI et les recrutements.

En 2023, deux nouvelles professionnelles ont rejoint le service : une psychomotricienne a été recrutée pour intervenir en mi-temps sur les structures et, conformément à son obligation légale, la Ville a recruté une Référente Santé et Accueil Inclusif (RSAI).

Le poste de Référent Santé et Accueil Inclusif est issu de la réforme du cadre normatif des modes d'accueil du jeune enfant dite « Norma » menée en 2021, pour une présence rendue obligatoire au sein des établissements au 1^{er} janvier 2023. Les missions de la personne Référente Santé en Accueil Inclusif sont codifiées dans le [code de la santé publique à l'article R 2324-39](#).

De façon très synthétique, ses missions se déclinent autour des axes suivants :

- l'information, la sensibilisation et le conseil aux équipes en matière de santé et d'accueil inclusif
- le soutien à la mise en œuvre des mesures nécessaires au bien-être et au bon développement des enfants, en particulier des enfants en situation de handicap, vivant avec une affection chronique ou présentant tout problème de santé nécessitant un traitement ou une attention particulière
- la mise en place d'actions de prévention et d'éducation à la santé auprès des équipes.

La personne Référente Santé et Accueil Inclusif joue un rôle essentiel de lien entre les équipes des structures, les parents et un réseau de nombreux partenaires œuvrant dans le champ de l'enfance, de la santé ou encore du médico-social (ex. service de Protection Maternelle et Infantile, CAMSP, centres médico-psychologiques, services d'éducation et de soins spécialisés à domicile, etc.).

Rappelons ici que si la fonction de Référent Santé et Accueil Inclusif est exercée par des professionnels disposant de compétences médicales (médecin, personne disposant du diplôme d'État de puéricultrice ou du diplôme d'État d'infirmier), leur rôle, et celui des équipes, n'est pas de poser un diagnostic mais de contribuer à la détection de troubles du développement. Pour les 0 à 3 ans, ce repérage de signes

inhabituels s'effectue par rapport à des grilles d'observations. Toute suspicion est partagée en réunion d'équipe pluridisciplinaire pour discussion, les parents se voient transmettre les observations pour initier la démarche diagnostique auprès des professionnels de santé dédiés. L'apparition d'une maladie ou d'un handicap constitue souvent un véritable bouleversement dont l'acceptation peut nécessiter un cheminement dans la durée. Le respect de cette temporalité, s'il complique parfois la communication avec les familles (ex. situations de déni), est indispensable.

2 psychologues se déplacent au sein des différentes structures municipales tous les 15 jours pour observer les enfants dans leur cadre de vie et échanger avec les équipes. De façon complémentaire, elles animent des temps d'analyse de pratiques, en particulier à l'occasion de journées pédagogiques. Elles assurent également une mission d'écoute et de soutien auprès des parents.

Les crèches s'ouvrent aux interventions extérieures dans une optique d'enrichissement mutuel des pratiques mais aussi pour favoriser la continuité des accompagnements et des soins mis en place autour de l'enfant. Ainsi, les professionnels intervenant en libéral (ex. orthophoniste, kinésithérapeute) ou en structure spécialisée (ex. CAMSP) peuvent se déplacer au sein de la crèche pour observer l'enfant et échanger avec les équipes. Ces interventions sont particulièrement appréciées. Elles contribuent à atténuer le sentiment d'isolement que peuvent ressentir les professionnelles en les rassurant sur les moyens et accompagnements mis en œuvre ou encore en les guidant sur des questionnements pratiques.

Les équipes sont demandeuses de relations partenariales et contacts plus fréquents avec les acteurs du territoire afin de monter en compétence. Ce souhait se heurte malheureusement aux propres difficultés rencontrées par les acteurs des champs médico-social et sanitaire.

Des points réguliers sont organisés entre les professionnelles de la crèche, les intervenants extérieurs et les parents afin de favoriser la coordination des interventions et la circulation des informations. En effet, les équipes se trouvent parfois dans la position difficile d'être appelées par les familles à effectuer un arbitrage face à des discours professionnels discordants, notamment dans un contexte de suspicion de troubles : « *il est trop tôt pour poser un diagnostic, l'enfant peut encore évoluer* » / « *il faut agir précocement* ».

Illustration des moyens mis en œuvre et des difficultés rencontrés dans l'accueil d'un enfant en situation de handicap : la situation d'A., 2 ans



La petite A. a souffert d'un manque d'oxygène à la naissance (anoxie périnatale) ayant notamment entraîné d'importantes séquelles sur le plan psychomoteur et une hypotonie (faible tonus musculaire).

Elle bénéficie de nombreux suivis et rééducations liées à ses troubles :

- en ville : kinésithérapie, orthophonie, psychomotricité et kinésithérapie au CAMSP, suivi pédiatrique, ophtalmologie
- à l'hôpital : neurologie, orthopédie

Accompagnement au sein de la crèche :

A. est suivie par la même professionnelle référente depuis son arrivée dans la structure chez les bébés. Elle porte des attelles aux chevilles et ne marche pas seule, elle doit être soutenue par les hanches. Les professionnelles, et particulièrement sa référente, la font marcher sur des temps courts en alternant entre des temps au sol et des temps sur sa chaise (ses parents ont fourni à la crèche un fauteuil moulé avec tablette).

A. mange des repas mixés et hachés que la professionnelle lui donne à la cuillère ou à la main. Depuis peu, sa mère a donné à l'équipe une cuillère spéciale pour qu'A. puisse la tenir et commencer à manger seule.

Une caisse de jeu spécifique a été attribuée à A., des activités de motricité fine et globale adaptées à ses capacités lui sont proposées.

La communication avec les parents d'A. est très facile et transparente.

Interventions de professionnels extérieurs et soutien aux équipes :

Une psychomotricienne, une infirmière puéricultrice et un ergothérapeute exerçant au CAMSP se déplacent une à deux fois par an à la crèche pour observer A. puis faire un point avec la directrice de la structure, la référente d'A. et l'une des deux psychologues du service.

Il est prévu que sa kinésithérapeute libérale se déplace également au sein de la structure.

Difficultés rencontrées :

L'équipe de la structure souhaiterait des contacts plus fréquents avec le CAMSP.

Les professionnelles faisant marcher A. ont des douleurs aux genoux, une commande de genouillères va être effectuée.

L'accompagnement d'A. nécessite du temps (repas, marche, change, etc.) mais le manque d'effectif ne le permet pas toujours.

Perspectives :

L'utilisation d'un motilo (appareillage permettant la déambulation) puis d'un déambulateur pour accompagner A. vers la marche est en discussion entre les parents et les professionnels intervenant auprès de l'enfant.

En 2024, A. passera dans la section des grands. Une réflexion est déjà en cours sur son entrée éventuelle à l'école ou en IME, ou sur la prolongation de son accueil en crèche pour une année supplémentaire.

3) Le développement des compétences et la formation des équipes

La Ville a conventionné avec l'association SAIS 92 - Réseau Loisirs Handicap 92 pour faire bénéficier ses agents de formations spécialisées chaque année.

En 2023, 2 formations ont été proposées :

- La trisomie 21 : quel accompagnement des familles ? (6 heures) : 3 agents de la Direction Petite Enfance formés
- Le repérage précoce du TSA et du neurodéveloppement avec ou sans troubles du comportement (6 heures) : 2 agents de la Direction de la Petite Enfance formés

D'autres formations plus généralistes proposées par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) sont mises en œuvre chaque année.

En 2023, les 3 formations suivantes ont été proposées :

- L'accueil d'un enfant en situation de handicap en structure de loisirs, en périscolaire et petite enfance (12 heures) : 25 agents de la Direction Petite Enfance formés
- L'accueil du public en situation de handicap (12 heures) : 5 agents de la Direction Petite Enfance formés
- L'accueil d'un enfant en situation de handicap de 0 à 3 ans en EAJE (15 heures) : 1 agent de la Direction Petite Enfance formé

Ainsi, pour l'année 2023 et sur l'ensemble des 15 crèches de la ville, 36 agents ont bénéficié d'une formation sur l'accueil et l'accompagnement d'un enfant en situation de handicap.

Les agents sont très demandeurs mais malheureusement, par nécessité de service, la participation de professionnelles à des formations a parfois dû être annulée.

En complément des formations, les journées pédagogiques constituent des temps privilégiés pour l'organisation d'interventions sur des sujets spécifiques. À titre d'exemple, une convention de partenariat a été signée en 2019 avec l'Institut Gustave Bague, spécialisé dans les troubles auditifs et/ou langagiers et situé sur le territoire asniérois. Ce partenariat a notamment donné lieu à une intervention sur la surdité, en lien avec l'accueil d'un enfant concerné.

En 2023, la Mission Handicap du CCAS et la Direction de la Petite Enfance ont avancé sur un projet d'intervention sur les troubles autistiques, répondant ainsi à une vraie demande des professionnelles. Ce projet, bien engagé, n'a malheureusement pas abouti en raison d'un retrait en dernière minute de l'intervenant sollicité.

E. L'INCLUSION EN PÉRISCOLAIRE

Sur les 35 écoles primaires publiques de la ville, 32 proposent un accueil pour les enfants de 3 à 12 ans en périscolaire (matin avant la classe, temps méridien, en fin de journée après la classe, les mercredis) et durant les vacances scolaires.

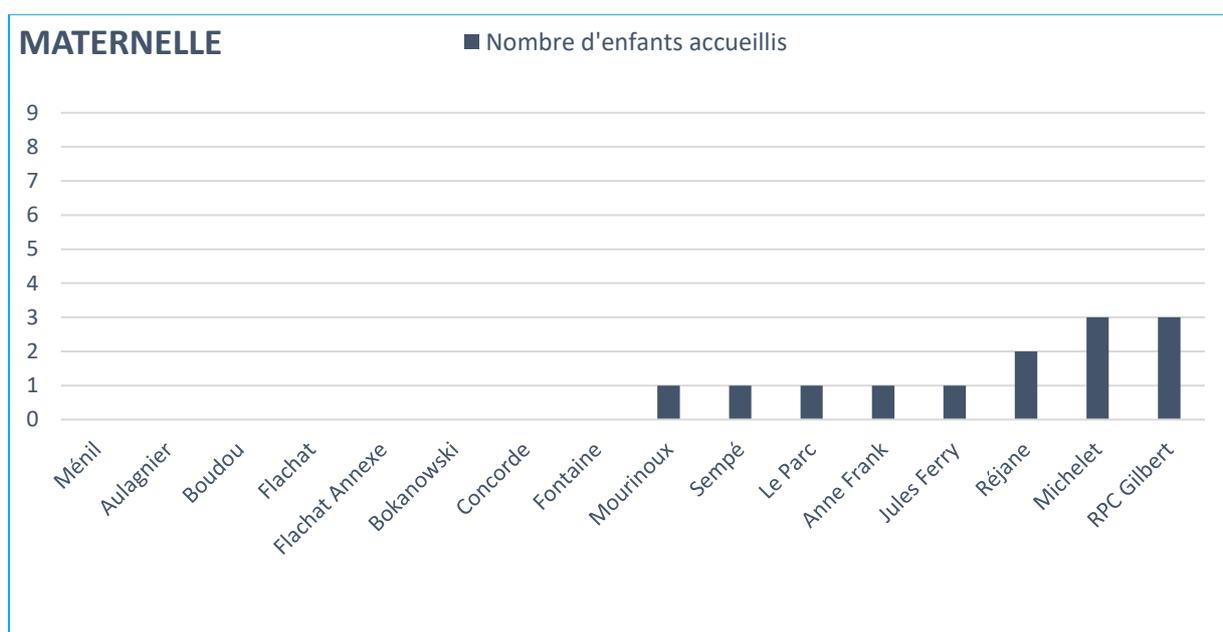
1) État des lieux des enfants en situation de handicap accueillis en 2023

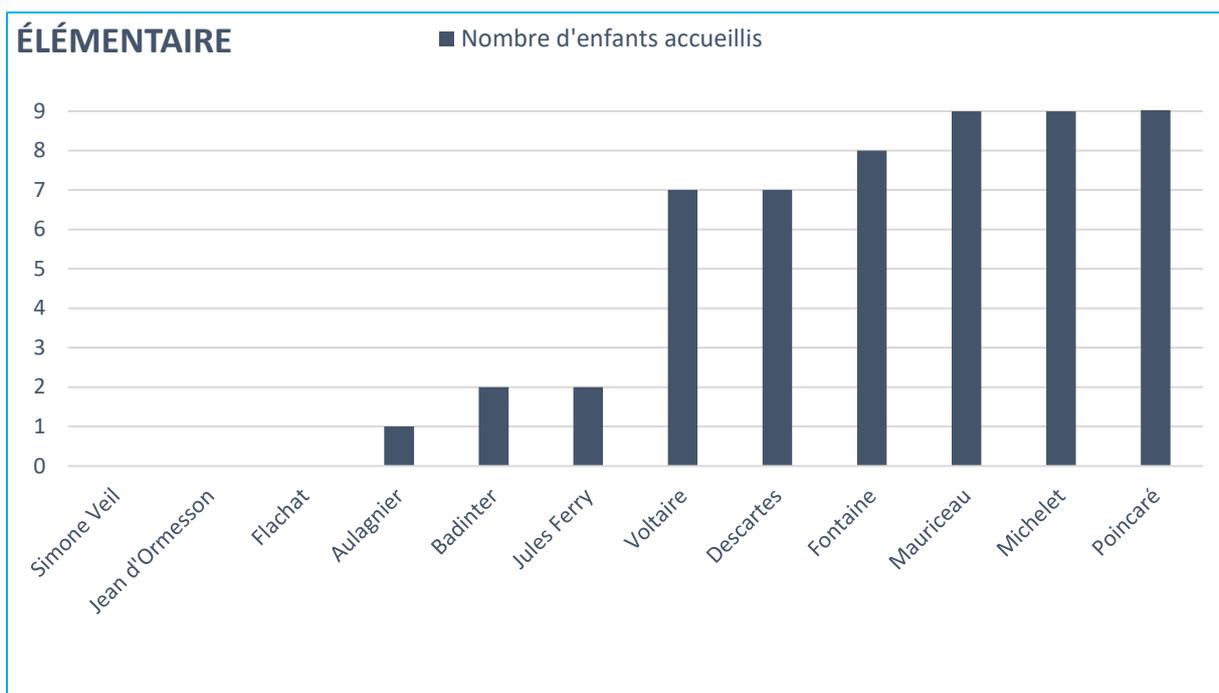
En 2023, 116 enfants en situation de handicap ont été accueillis en accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) tous temps confondus, dont 50 enfants accueillis les mercredis et 43 enfants accueillis sur des périodes de vacances scolaires.

Sur 32 ALSH, 3 n'ont pas accueilli d'enfants en situation de handicap. **Les 29 autres écoles ont accueilli d'1 à 9 enfants, avec un nombre plus important pour les structures bénéficiant d'un dispositif ULIS.**

Focus : la répartition de l'accueil lors du temps méridien

En 2023, 69 enfants ont été accueillis lors du temps méridien. Parmi eux, 18 enfants ont bénéficié d'un accompagnement par un(e) accompagnant(e) d'élève en situation de handicap (AESH) : 13 en individuel et 5 en collectif.





Les écoles Poincaré, Jules Ferry, Michelet et Fontaine ont d'un dispositif ULIS.

2) L'accueil des enfants en situation de handicap au sein des ALSH

L'encadrement des enfants est assuré par 38 Directeurs - Directeurs-adjoints et 195 animateurs référents. Des animateurs formés à l'accueil d'enfants en situation de handicap sont désignés au sein de chaque accueil de loisirs.

Les AESH sont recrutées par l'Éducation nationale pour les temps scolaires. Une fois les recrutements effectués, les AESH sont sollicitées par la municipalité pour travailler sur les temps péri et extrascolaires afin de garantir la continuité de l'accompagnement des enfants. Néanmoins, ce double emploi du temps peut poser des difficultés aux AESH. Les AESH peuvent en effet être amenées à intervenir au sein de plusieurs écoles ce qui implique plusieurs déplacements sur une semaine voire sur une même journée. Par ailleurs, l'accompagnement d'enfants sur le temps méridien impacte leur propre temps de pause.

Le profil de poste d'AESH fait l'objet d'une ample diffusion par la Ville, par exemple par voie d'affichage ou encore à l'occasion de forums emploi, afin d'attirer des candidats.

	TEMPS MÉRIDIEN	SOIR (16h30 / 18h30)	MERCREDI	EXTRASCOLAIRE*
BESOINS EN AESH				
Encadrement individuel	20	8	9	15
Encadrement collectif	24	13	17	19
Effectif réel	12			5
	10 AESH manquantes			9 AESH manquantes

* Les besoins en AESH sur la période extrascolaire peuvent évoluer en fonction des périodes de vacances

Depuis la rentrée de septembre 2023, 102 agents de la Direction de l'Éducation font partie de l'encadrement de la pause méridienne pour permettre de renforcer l'accompagnement de tous les enfants.

En lien avec l'objectif d'assurer une continuité éducative entre les temps scolaires et les temps péri et extrascolaires, le renforcement du partenariat avec l'Éducation nationale constitue un enjeu majeur pour la Direction de l'Enfance. L'élaboration de projets d'animation en complémentarité avec les projets d'école et le recrutement conjoint d'AESH constituent la traduction naturelle de ce partenariat. La Direction de l'Enfance a souhaité aller plus loin et valoriser la compétence des équipes en demandant à ce que les Directeurs d'ALSH soient associés comme acteurs à part entière aux temps de concertation que constituent les réunions des équipes éducatives. Cette demande a aussi pour objectif d'améliorer le parcours des enfants puisque ces réunions favorisent le dialogue entre l'ensemble des acteurs impliqués dans la prise en charge et le partage d'informations de qualité dans la durée. Ce travail porte peu à peu ses fruits puisqu'en 2023, la participation des Directeurs d'ALSH aux réunions d'équipes éducatives a doublé par rapport à l'année précédente (6 invitations à participer en 2022, une en 2021).

Les missions de la Référente Handicap au sein de la Direction de l'Enfance

Les accueils de loisirs ont pour objectif l'épanouissement de l'ensemble des enfants accueillis. Le projet éducatif de territoire 2022-2025 de la Ville, [consultable sur le site Internet](#), fait de l'inclusion des enfants en situation de handicap un axe d'intervention prioritaire. Il précise les moyens mis en œuvre pour garantir le meilleur accueil possible aux enfants en situation de handicap.

La municipalité communique largement, notamment sur le site Internet et via le *Guide annuel d'inscription aux activités péri et extrascolaires et restauration scolaire*, pour inviter les parents d'enfants en situation de handicap à se rapprocher du Directeur de l'accueil de loisirs mais aussi, et surtout, de la Référente Handicap afin de préparer l'accueil de l'enfant.

Interlocutrice-clé des familles, la Référente Handicap échange en amont de l'accueil avec les parents pour définir ensemble les besoins spécifiques de l'enfant et les formaliser dans le Livret d'accueil de loisirs, un outil élaboré avec l'appui de l'association SAIS 92 - Réseau Loisirs Handicap 92. Une fois complété, le Livret sera transmis au Directeur et à l'équipe du centre d'accueil pour servir de socle à la prise en charge tout au long de l'année. Un bilan réalisé en fin d'année permet d'ajuster les modalités d'accueil s'il y a lieu mais aussi de mettre en avant ce qui a fonctionné. La Référente Handicap continue de jouer le rôle de lien entre la famille et l'équipe du centre tout au long de l'année, elle peut être sollicitée en cas de difficulté ou d'évolution dans les besoins de l'enfant.

La Référente Handicap intervient également en soutien aux équipes à divers titres.

Elle recense les besoins en matériel et personnel d'encadrement et participe au recrutement des AESH. En termes de formation, elle assure le suivi des besoins exprimés par les équipes et met en place les formations spécifiques proposées chaque année par l'association SAIS 92 - Réseau Loisirs Handicap 92. Elle propose également en interne des actions de formation aux équipes d'animation.

3) La formation des équipes

En 2023, 81 agents ont bénéficié des formations suivantes proposées par l'association SAIS 92 - Réseau Loisirs Handicap :

- Troubles du spectre de l'autisme avec/sans trouble du comportement : théorie et étude de cas
- Troubles du comportement : théorie et étude de cas
- Trisomie 21 et handicap mental
- Troubles du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité

80 agents ont suivi une formation proposée par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) :

- Accueil d'un enfant en situation de handicap en structure de loisirs, périscolaire et petite enfance
- Accueil du public en situation de handicap

4) Les axes de travail et perspectives pour l'année 2024

La formation, initiale et continue, des équipes reste un axe fort. En complément des formations assurées par l'association SAIS 92 - Réseau Loisirs Handicap 92 et le CNFPT, la Direction de l'Enfance souhaite mettre en place une journée de retour d'expérience sur les troubles du comportement au cours du premier trimestre 2024. Elle souhaite également développer des outils et ressources en interne : supports de communication ou référentiels sur les pratiques professionnelles et la posture des équipes (ex. la relation aux familles et aux partenaires) ; création d'une équipe d'animateurs-ressources formés et référents pour leurs collègues sur les questions liées à l'accueil et l'accompagnement des enfants en situation de handicap ; organisation de temps d'échanges et réflexion sur les pratiques tout au long de l'année.

L'achat et le déploiement de matériel pédagogique spécifique adapté aux besoins des enfants sera associé à des temps de formation pour accompagner les équipes dans la prise en main des outils.

La Direction de l'Enfance souhaite également développer les liens avec les acteurs-ressources du territoire dans le champ du handicap : établissements et services médico-sociaux, centre médico-psychologique enfants-adolescents, la Mission Handicap du CCAS, CAF, etc.

Le renforcement de la collaboration avec l'Éducation nationale doit se poursuivre pour améliorer le recrutement des AESH, la participation des équipes aux réunions des équipes éducatives et équipes de suivi de la scolarisation (ESS). La création d'un échéancier commun de travail pour juin 2024 est en discussion. Ce projet doit permettre de démarrer l'année scolaire avec un recensement complet et transparent des enfants à accueillir et des besoins pour simplifier les démarches réalisées par les familles.

5) Focus sur « La Grâce du Geste », un projet artistique et éducatif de sensibilisation au handicap

À l'occasion de la Semaine des droits de l'enfant 2023 et à l'approche des Jeux olympiques Paris 2024

Mairie d'ASNIÈRES-SUR-SEINE

Exposition exceptionnelle
LA GRÂCE DU GESTE
du 22 novembre au 8 décembre 2023
École et accueil de loisirs Simone Veil
Entrée par la rue Saint-Augustin

- Textes écrits par les enfants de l'accueil de loisirs
- Photographies de Mélanie Challe
- Vernissage
Jeudi 30 novembre 2023 à 17h30
- Visite ouverte aux familles
Mercredi 6 décembre de 16h à 18h

Active & Sportive
AN
L'Institut de la Vieillesse
Le Barreau olympique français pour les années de 24 juillet 2024

INVITATION

Dans le cadre de la semaine des droits de l'enfant et à l'approche des Jeux Olympiques et Paralympiques, les enfants de l'accueil de loisirs Simone Veil ont participé aux ateliers « La Grâce du Geste », un projet développé par la photographe Mélanie Challe.

Le projet vise à sensibiliser les enfants au handicap par le prisme du handisport, et les invite à questionner leurs représentations en s'appuyant sur les valeurs positives véhiculées par le sport et l'intensité dégagée par les photographies d'athlètes en situation de handicap en plein effort.

Le projet se déroule en deux temps. Les enfants participent d'abord à des ateliers de sensibilisation-médiation au cours desquels ils se familiarisent avec le langage photographique, l'analyse d'image et approfondissent leurs connaissances sur le handisport et le sport adapté. Chaque enfant est invité à sélectionner une photographie et à en rédiger la légende en

décrivant l'image et l'émotion qu'elle provoque. Les photographies sélectionnées et leurs légendes sont d'abord présentées lors d'un vernissage organisé par Mélanie Challe en partenariat avec des associations d'aide aux personnes malvoyantes et au cours duquel les enfants de l'accueil de loisirs jouent le rôle de médiateurs « souffleurs d'images ». Le vernissage est suivi d'une exposition ouverte plus largement cette fois aux familles et au public. A l'issue du projet, les enfants se voient chacun remettre une photographie en guise de souvenir.

L'exposition des ateliers « La Grâce du Geste » s'est déroulé du 22 novembre au 8 décembre au sein de l'école et accueil de loisirs Simone Veil. Le projet sera renouvelé pendant l'année 2024 au sein d'autres accueils de loisirs de la ville. Les photographies sélectionnées par les enfants seront exposées au sein de lieux culturels et sportifs.

F. L'EMPLOI

La Ville d'Asnières mène une politique visant à dynamiser l'emploi local, avec une attention particulière portée aux publics touchés par des difficultés d'insertion et de maintien dans l'emploi.

Cette volonté d'assurer à chacun un parcours professionnel durable et des perspectives d'évolution en adéquation avec ses compétences, ses goûts et ses besoins se traduit également dans l'action de la collectivité comme employeur.

1) La 2e édition de la Journée Emploi et Handicap organisée par le service Emploi

La Maison de l'Emploi, service municipal rattaché à la Direction du Développement social, est l'acteur-clé de la politique menée par la collectivité en faveur de l'accès et du maintien dans l'emploi de tous les Asniérois dès l'âge de 18 ans quel que soit leur statut : demandeurs d'emploi, salariés en poste, porteurs de projets. L'équipe de la Maison de l'Emploi informe, oriente et accompagne en mode individuel ou collectif les Asniérois dans l'ensemble de leurs démarches d'emploi : dispositifs d'accès ou de retour à l'emploi, formation, partenaires et acteurs locaux, etc. À ce titre, le service a naturellement pour mission de développer et d'animer un vaste réseau de partenaires œuvrant dans le champ de l'emploi ou de la formation professionnelle : partenaires institutionnels, acteurs associatifs, entreprises, écoles et établissements. En complément, la Maison de l'Emploi a développé une programmation événementielle thématique à destination de différents publics : forum et salon jobs d'été pour les jeunes, soutien à l'entrepreneuriat au féminin, forum de soutien à l'emploi des seniors, salon de l'emploi associatif, etc.

Dans le champ du handicap, l'équipe de la Maison de l'Emploi est amenée à informer et accompagner des personnes concernées mais aussi des aidants. Ces entretiens représentent une quarantaine de contacts sur l'année 2023. Dans le contexte de ces entretiens, l'équipe de la Maison de l'Emploi a constaté que la question du handicap reste un sujet difficile que les personnes concernées préfèrent le cacher de peur d'être discriminées ou qu'elles se trouvent démunies sur la manière d'aborder leur situation et leurs besoins avec un (futur) employeur. Face à ce constat la Maison de l'Emploi a organisé en novembre 2022, à l'occasion de la Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées (SEEPH), la première édition de la Journée Emploi et Handicap, une action en direction des employeurs, des acteurs de l'accompagnement et des personnes en situation de handicap.

Pour préparer la 2^e édition de cette Journée, la Maison de l'Emploi a constitué un groupe de travail composé d'acteurs et partenaires œuvrant dans le champ du handicap et/ou de l'insertion professionnelle : Cap emploi 92, Pôle emploi, la Mission Locale, la Mission Handicap du CCAS.

Le format d'un événement en deux temps a été renouvelé :

- en matinée, une table ronde à destination des entreprises et acteurs de l'accompagnement socio-professionnel

- un forum emploi ouvert à tous mais ciblant les personnes en situation de handicap, avec ou sans reconnaissance administrative.

Enfin, en cohérence avec le thème et l'objectif de la Journée, la Maison de l'Emploi a souhaité faire appel à l'entreprise adaptée En 10 Saveurs (restauration-traiteur) qui emploie des jeunes en situation de handicap mental et cognitif pour la commande des repas des exposants au forum.



La Journée emploi et Handicap s'est tenue le 14 novembre 2023. La table-ronde a réuni 40 participants sur le thème « Lever les freins à l'emploi du recrutement à la prise de poste ».

Après une brève présentation des missions respectives des acteurs locaux de l'emploi et du handicap (Maison de l'Emploi, Mission Handicap, Mission Locale, Cap emploi, Pôle emploi), une représentante de l'Agefiph a mis en avant les principales conclusions du rapport 2022 « *Atteindre le plein emploi des personnes handicapées* ». La matinée s'est poursuivie par des apports et échanges pratiques : présentation de l'offre de services Cap emploi et Pôle emploi à destination des employeurs ; témoignage croisé entreprise/salarié en situation handicap illustrant les modalités d'accompagnement de la phase du recrutement à celui de la prise de poste, avec la participation de la RATP.

La matinée s'est conclue par l'intervention d'un Chargé d'insertion professionnelle de l'Institut pour Déficients auditifs Gustave Baguer sur le handicap sensoriel et l'exposé des difficultés rencontrées par les jeunes adultes accompagnés au sein de l'établissement pour accéder à un emploi.

L'après-midi, l'Orangerie du Château d'Asnières a accueilli plus de 200 personnes, le double de l'édition précédente, pour le forum emploi. L'organisation de l'espace a été repensée pour optimiser le parcours visiteur et la recherche d'information :

- un accueil avec affichage et distribution du plan des différents espaces
- 21 exposants étaient présents, répartis en 3 pôles : Information ; Formation - Orientation - Projet ; Recrutement
- un accès libre à des offres d'emploi via un espace d'affichage à l'entrée du site et une borne tactile
- un espace de repos avec des chaises.

Deux tablettes numériques pour les personnes sourdes et malentendantes ont été prêtées par Pôle emploi.

En complément des offres d'emplois proposées par les entreprises, des sessions de job dating ont été mises en place à destination des personnes inscrites comme demandeuses d'emploi sur inscription préalable via la plateforme « *Mes événements emploi* » de Pôle emploi. Les candidats qui le souhaitaient ont eu la possibilité de s'inscrire à deux ateliers de préparation et conseil organisés en amont du forum, le 7 et 9 novembre : « *Concevoir un CV percutant* » et « *Pitcher en 5 minutes* ».

Plus de 300 entretiens ont réalisés sur les différents pôles pendant cette demi-journée.

Le fort taux de participation, la satisfaction des exposants invités au forum et la belle dynamique de collaboration autour de la préparation de la Journée sont autant d'invitations à renouveler l'évènement en 2024.

2) Les actions menées par la Ville en tant qu'employeur pour l'insertion et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap

La qualité de vie au travail est un enjeu majeur pour la Ville. En lien avec les différentes directions, le service Vie au travail au sein de la Direction des Ressources Humaines met en œuvre la politique de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail de la collectivité.

En 2023, sur un effectif total de 1254 agents, 80 bénéficiaient d'une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) plaçant ainsi la commune en conformité avec l'obligation légale d'employer au moins 6 % de personnes en situation de handicap.

La crainte d'un avis d'inaptitude ou d'un changement de poste peut faire obstacle aux agents pour s'ouvrir auprès de leur hiérarchie et de la Direction des Ressources Humaines sur leur état de santé et les difficultés rencontrées. Aussi, un travail a été mené pour sensibiliser sur les droits ouverts par la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé et les aides auxquelles elle permet d'accéder. En termes d'écoute et de soutien, les agents qui le souhaitent peuvent solliciter la psychologue du travail. En décembre 2023, la Ville a souhaité aller plus loin en créant la fonction de Référent Handicap rattachée au périmètre d'activité du Conseiller prévention. Le Référent Handicap a notamment pour mission d'accompagner les agents en difficulté sur leur poste en leur apportant par exemple des conseils et ressources sur les possibilités d'aménagements.

En cas de décision d'inaptitude liée à l'état de santé ou à une situation de handicap, des propositions de postes et/ou formations sont discutées lors d'une commission de reclassement. Ces commissions organisées chaque mois réunissent la personne Responsable du pôle santé, le Conseiller prévention, la Chargée de recrutement et d'accompagnement à la mobilité et des agents de la Direction des Ressources Humaines. Toute proposition de poste s'accompagne d'une phase d'essai dite « d'immersion » pour confirmer que le nouveau poste est bien adapté.

Enfin, la Ville d'Asnières soutient les actions du secteur adapté et protégé en faisant appel à des Établissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT) ou Entreprises Adaptées (EA) pour effectuer diverses prestations telles que du nettoyage ou de la restauration. Les services municipaux sont sensibilisés à cet enjeu d'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap et recourent également au secteur protégé dans le cadre de leurs propres manifestations événementielles, à l'exemple du service Emploi pour la prestation de restauration sur la Journée Emploi et Handicap.

V. LES ACTIONS MENÉES EN FAVEUR DE LA SANTÉ MENTALE ET DU HANDICAP PSYCHIQUE

A. L'ACTION DU CONSEIL LOCAL EN SANTÉ MENTALE

Un Conseil Local en Santé Mentale (CLSM) est un espace de concertation et de coordination réunissant les élus locaux d'un territoire, des représentants de la psychiatrie publique, des usagers, des aidants et tout acteur concerné par la santé mentale sur ce territoire.

Les CLSM promeuvent une vision globale de la santé mentale envisagée dans une acceptation large dépassant les seuls troubles psychiques. Un CLSM est ainsi amené à intervenir sur l'ensemble des déterminants en santé mentale dans les champs sanitaire, social, éducatif, judiciaire, culturel, sportif, du logement et de l'insertion professionnelle.

Le CLSM d'Asnières a été lancé en 2019. Un état des lieux, réalisé en 2020, a permis de définir les axes de travail prioritaires suivants :

- La santé mentale des enfants et des adolescents
- L'accès et le maintien dans le logement des personnes touchées par un trouble psychique
- La prévention et l'accès aux soins somatiques et psychiques, en particulier pour les personnes touchées par un trouble psychique
- La sensibilisation et l'information sur la santé mentale : préservation de la santé mentale, lutte contre les préjugés et la stigmatisation

1) Les actions menées en 2023

Axe de travail « Sensibilisation et information en santé mentale, lutte contre les préjugés et la stigmatisation »

o La participation aux Semaines d'Information sur la Santé Mentale (SISM)



Les Semaines d'Information sur la Santé Mentale (SISM) sont organisées chaque année en octobre durant deux semaines. Elles ont vocation à sensibiliser le grand public et à déconstruire les préjugés en santé mentale en incitant les acteurs de terrain, parmi lesquels et de façon privilégiée les CLSM, à organiser des actions et manifestations gratuites, ludiques et ouvertes à tous autour d'une thématique nationale.

Les SISM 2023 se sont déroulées du 9 au 22 octobre sur le thème « À tous les âges de la vie, ma santé mentale est un droit ».

Le CLSM d'Asnières a formé un groupe de travail réunissant les acteurs locaux œuvrant dans le champ de la santé mentale et/ou auprès de publics spécifiques. Le groupe de travail s'est réuni en juillet et septembre pour élaborer la programmation.

12 actions de format varié ont été mises en place :

ACTION	PUBLIC CIBLE	PARTENAIRE LOCAL PORTEUR OU ANIMATEUR	NOMBRE DE PARTICIPANTS
Sophrologie	Jeunes Adultes	Espace Santé Jeunes	1
Emission de radio en direct	Tout public	Collectif Colifata France - La Radio Sans Nom (réunissant des professionnels et usagers du CATT)	23

Portes ouvertes du GEM	Personnes touchées par un trouble psychique - Tout public	GEM Inoui-Criquet	31 <i>(20 personnes concernées, 8 partenaires et 3 professionnels)</i>
Heure du conte en médiathèque	Enfants de 3 à 6 ans et leurs parents	Médiathèque Emile Bernard	43 <i>(35 enfants et 8 parents accompagnants)</i>
Ciné-débat	Tout public	CMP enfants-adolescents ; cinéma l'Alcazar	35
Conférence autour du sommeil	Seniors	CLIC	12
Conférence-débat autour du conte	Tout public	Association La Licorne	3
Atelier périnatalité : concilier vie professionnelle et vie privée	Futures et jeunes mamans	APPA	3
2 sessions de sophrologie	Seniors	CLIC	17
Micro-conférences	Enfants (6/10 ans) et adolescents (11/15 ans)	Musée numérique de la médiathèque Alexandre	19
Représentation théâtrale	Tout public	/	100
TOTAL			287 personnes

À l'issue de l'évènement, la Direction de la santé a réalisé une vidéo d'information/sensibilisation qui a relayée sur le site et les réseaux sociaux de la Ville : <https://asnieres-sur-seine.fr/2023/10/29/semaines-dinformation-sur-la-sante-mentale-2023-video-de-sensibilisation/>

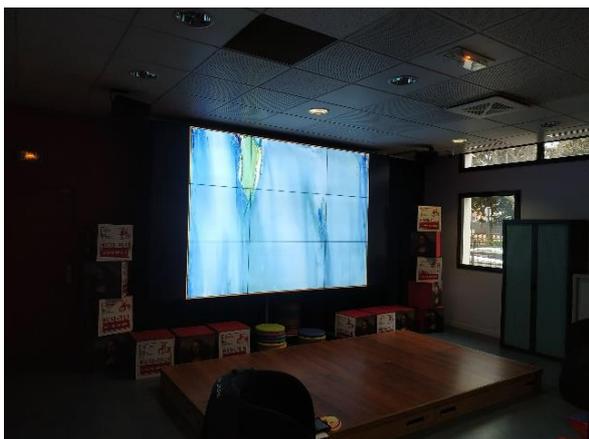
Les SISM en images :



L'Heure du conte : lectures sur le thème des émotions pour les enfants de 3 à 6 ans à la médiathèque Émile Bernard



Clara Bouffartigue, réalisatrice du documentaire « Loup y es-tu ? » lors du ciné-débat



Micro-conférence (Musée numérique) sur le thème « Art et émotions » à la médiathèque Alexandre Jardin - 2 séances : une séance à destination des enfants de 6 à 10 ans et une séance à destination des adolescents de 11 à 15 ans (et de leurs parents)



Mardi 24 octobre, en clôture des SISM, 140 personnes ont assisté à la représentation théâtrale « Perles de mémoires » présentée par la compagnie La Troupe, composée de comédiens professionnels, de soignants et usagers issus de la psychiatrie

En novembre, une réunion de bilan a permis de mettre en avant les points suivants :

➔ Points positifs :

- Une programmation riche touchant une diversité de publics
- Un vrai travail partenarial et transversal
- Des échanges riches avec les participants
- Un fort intérêt des professionnels pour certaines actions

➔ Axes d'amélioration :

- Un démarrage tardif du groupe de travail (lié à la prise de poste de la coordonnatrice en mars) ce qui a retardé le lancement de la communication
- Un nombre important d'actions occasionnant une très forte charge de travail pour la coordonnatrice
- Une mobilisation très inégale selon les actions
- Un objectif « grand public » souvent mal compris - une stigmatisation persistante autour des termes « Santé Mentale »
- La concurrence des SISM avec d'autres manifestations événementielles sur le territoire durant la période
- Un travail de fond à mener auprès des professionnels pour en faire des « prescripteurs » auprès de leurs publics.

Dans l'ensemble, les membres du groupe de travail se sont dits satisfaits des actions menées et des résultats obtenus.

○ **Le séminaire annuel du CLSM**

Chaque année depuis sa création, à l'exception de l'année 2021, le CLSM organise sur une demi-journée un séminaire ouvert à tous (professionnels, usagers, aidants, citoyens) mettant en avant une problématique locale. Le thème du séminaire est abordé sous un angle théorique (définition du sujet, contextualisation, état des lieux) et pratique (identification des ressources et dispositifs du territoire) avant de laisser place aux échanges avec le public.

Le séminaire 2023 s'est déroulé le 19 décembre sur le thème des impacts des violences conjugales sur la santé mentale des femmes et des enfants. Il a été co-construit et animé avec des partenaires locaux de la Ville, acteurs de terrain : l'association l'Escale – Solidarité Femmes, l'ADAVIP 92 (Association d'Aide aux Victimes d'Infractions Pénales), le Parcours Diane (dispositif d'aide et de soins pour les femmes victimes de violences).

Le séminaire a permis d'aborder les points suivants :

- Partie 1 : Comprendre

La définition des violences conjugales

Les effets des violences sur la santé mentale des femmes et des enfants

- Partie 2 / Agir

Repérer les signes d'alerte et agir en situation d'urgence

Orienter : les acteurs locaux

À l'issue du séminaire, des supports d'information et outils (plaquettes des associations, infographies présentant le cycle des violences, le mécanisme de l'emprise, numéros d'urgence, etc.) ont été mis à disposition des participants. Une bibliographie présentant des ressources documentaires a également été adressée à l'ensemble des personnes inscrites (présentes ou non lors du séminaire).

140 personnes ont participé au séminaire. La forte mobilisation de professionnels de tous secteurs (sanitaire, social, associations, logement, petite enfance, service public de l'emploi, etc.) confirme l'attention croissante portée à la lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants et la demande d'outils et ressources pour les accompagner au quotidien dans leurs pratiques.

Axe de travail « Accès et maintien dans le logement des personnes touchées par un trouble psychique »

Cet axe de travail est développé le Comité technique Logement, composé des pilotes du CLSM, des

bailleurs sociaux, des porteurs de projets alternatifs ou inclusifs, du service municipal du logement et des associations d'usagers.

Le comité technique Logement, réuni en juin, a validé la mise en place de groupes de travail pour avancer sur les projets suivants :

- **Accès au logement** : développement d'un projet de logement accompagné avec les bailleurs à destination des patients du secteur

Ce projet vise à permettre l'accès à un logement et à un accompagnement coordonné médical, social, médicosocial si besoin, en lien avec le projet de vie. En complément de deux appartements thérapeutiques gérés par l'association périhospitalière AJA, le bailleur social Hauts-de-Seine Habitat a mis à disposition en 2023 du CLSM un appartement dont la gestion sera assurée par un système d'intermédiation locative.

Les 7 réunions du groupe de travail ont permis d'avancer sur les filières d'orientation, la définition de critères d'inclusion et d'exclusion, l'identification de l'association gestionnaire Espérance Hauts-de-Seine comme partenaire pour assurer la gestion en intermédiation locative. Le cadre juridique doit être affiné, la gouvernance et le fonctionnement courant du projet restent à finaliser.

- **Maintien dans le logement**

- Projet de sensibilisation sur les troubles psychiques auprès des équipes des bailleurs sociaux

Le groupe de travail s'est réuni en septembre. Cette réunion préliminaire a permis de faire le point sur les attentes des participants, les actions mises en place à titre ponctuel ou permanent par les bailleurs et d'avancer sur le cadrage préliminaire envisagé (publics cibles de l'action, modalités de recueil de leurs attentes et questionnements).

- Projet d'intervention sous la forme d'une équipe mobile visant à éviter les situations d'urgence ou de rupture

Le groupe de travail s'est réuni en septembre. Plusieurs problématiques ont été mises en avant : la nécessité de définir un territoire d'intervention pertinent ; le repérage des situations de fragilité et en particulier des « invisibles » ; le profil des membres de l'équipe, en lien notamment avec une mission d'accompagnement. L'association Aurore propose déjà une intervention auprès des locataires du parc social sur le territoire, la Fondation Falret va prochainement développer une équipe mobile pour l'ensemble du département : les travaux du groupe ont été mis en suspens en attendant de mieux appréhender les possibilités d'intervention locales et les besoins non couverts.

Axe de travail « Prévention, accès aux soins psychiques et somatiques »

- **Accès aux soins primaires en santé mentale : expérimentation territoriale portée par le DAC 92 Nord**

En 2020, partant du constat qu'un nombre important de patients suivis en psychiatrie ne consultent pas de médecin généraliste pour la prise en charge de leurs troubles somatiques, un groupe de travail coordonné par le DAC Sémaphore Santé 92 Nord et le Pr Michel Nougairède a effectué plusieurs propositions visant à favoriser un travail de coopération entre les acteurs de soins primaires et les acteurs de psychiatrie.

Ce projet expérimental s'est déployé de façon progressive sur le territoire de coordination du DAC (Hauts-de-Seine Nord) à travers 2 propositions :

- des staffs pluriprofessionnels (médecine générale, psychiatrie, addictologie)
- des stages d'internes en médecine générale en CMP ou CSAPA

La Ville s'est associée au projet d'expérimentation en s'appuyant sur le CLSM et a souhaité initier une dynamique locale en organisant en avril, en partenariat avec le DAC 92 Nord, une réunion d'information. La faible mobilisation des professionnels de santé n'a pas permis à la Ville de rejoindre l'expérimentation. Le projet en cours de création d'une CPTS donnera lieu à de nouvelles opportunités d'échanges.

En parallèle de cette expérimentation, le DAC 92 Nord a sollicité l'appui des CLSM, dont le CLSM d'Asnières, pour élaborer un annuaire interactif des ressources en santé mentale à destination des professionnels. Cet annuaire sera mis en ligne sur le site Maillage 92. Chaque CLSM est mobilisé sur le recueil des coordonnées et modalités d'accueil et de pratique des professionnels de son secteur d'intervention. Un planning de recueil de données par catégorie de professionnels a été mis en place pour l'année 2024.

- **Formation aux Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM)**

En 2023, 4 professionnels du CCAS ont pu rejoindre une session de formation mise en place par le DAC 92 Nord et animée par l'association PSSM France.

Par ailleurs, à l'issue des Assises de la santé mentale et de la psychiatrie (2021), le déploiement du secourisme en santé mentale vers tous publics (professionnels non soignants, étudiants, grand public) a été décidé et confié aux ARS avec la mise en place d'objectifs annuels chiffrés.

Fin 2023, la délégation départementale de l'ARS pour les Hauts-de-Seine a ainsi initié sur son territoire un cycle de formation en direction de plusieurs publics cibles. La coordonnatrice du CLSM d'Asnières a rejoint la première session destinée aux coordonnateurs du territoire.

2) Les perspectives de travail du CLSM pour 2024

Gouvernance : réunions des instances

La crise sanitaire, le renouvellement d'une partie des professionnels du pôle de psychiatrie adulte puis la vacance du poste de coordination de juillet 2022 à mars 2023 n'ont pas permis de réunir les instances de gouvernance du CLSM d'Asnières en 2023.

L'arrivée d'une nouvelle coordinatrice a cependant relancé la dynamique territoriale. Le travail important mené pour identifier et rencontrer les acteurs locaux a permis de consolider le réseau des partenaires du CLSM. La mobilisation des partenaires autour d'actions récurrentes (SISM, séminaire) et de terrain (projets liés au logement) a été privilégiée. Ces temps de travail et d'échanges autour des problématiques locales ont contribué à actualiser l'état des lieux réalisé en 2020, préparant ainsi la réunion du comité de pilotage et de l'assemblée plénière du CLSM en 2024.

Projets

- **Projet de logement accompagné**

La finalisation du cadre global du projet permettra de faire entrer un(e) patient(e) du secteur dans le logement mis à disposition par Hauts-de-Seine Habitat. Dans un second temps, l'objectif du CLSM est d'étoffer progressivement le parc de logements via la mise à disposition de nouveaux logements par les bailleurs.

- **Projet de sensibilisation sur les troubles psychiques auprès des équipes des bailleurs sociaux**
Le groupe de travail a pour mission d'élaborer le contenu et les modalités de la sensibilisation avec un objectif de mise en œuvre pour l'année 2024.

- **Le CLSM participera de nouveau aux Semaines d'Information sur la Santé Mentale en octobre 2024 sur le thème « En mouvement pour notre santé mentale ».**

- **La fin de l'année sera dédiée à l'organisation du séminaire annuel sur le thème des liens entre addictions et santé mentale.**

- **L'aide à la résolution des situations individuelles psychosociales complexes**

Dès l'origine, les CLSM, dispositifs de coordination et de concertation par essence, ont été interpellés par des professionnels confrontés à des situations individuelles impliquant une problématique en santé mentale et mettant en échec leurs modes d'interventions habituels. La création de cellules ou commissions visant à organiser une évaluation conjointe et des réponses partenariales répond à ce besoin.

En Ile de France, le cahier des charges 2018-2022 des CLSM publié par l'ARS prévoit la création d'une « cellule de travail visant à résoudre de manière partenariale des situations psychosociales complexes ».

Une grande liberté est laissée au CLSM quant au fonctionnement de la commission, mais il doit veiller à ce que son mode d'exercice garantisse le respect de principes éthiques et déontologiques.

La mise en place d'une cellule est un projet prioritaire pour l'année 2024, un groupe de travail de travail sera lancé dans le courant de l'année. En s'appuyant sur les compétences techniques de ses membres et sur l'identification des bonnes pratiques au sein d'autres CLSM, le groupe de travail aura pour mission d'élaborer une vision partagée du rôle, du champ d'intervention, des modalités de fonctionnement et des objectifs de la commission d'aide à la résolution des situations individuelles complexes du CLSM d'Asnières.

B. LES ACTIONS MENÉES PAR LA DIRECTION DE LA SANTÉ AUPRES DES PATIENTS DE L'HÔPITAL DE JOUR

1) Modalités d'intervention

Les actions menées par les services municipaux de la santé visent à favoriser l'accès à la prévention et aux soins et d'informer, conseiller et orienter vers les soins.

Des séances collectives sont proposées permettant d'aborder des thématiques variées : hygiène, sommeil, addictions, activité physique, gestion des émotions et troubles anxieux, équilibre alimentaire. Ces séances sont animées par l'infirmière prévention santé de la Ville et une socio-esthéticienne pour l'atelier dédié.

En complément, l'infirmière prévention santé peut proposer des entretiens en individuel à la demande des patients.

2) Bilan des actions réalisées en 2023

Actions collectives

6 ateliers de sophrologie et socio esthétique ont été mis en place.

Actions individuelles

10 entretiens individuels ont été assurés par l'infirmière prévention sur demande des patients à l'issue d'ateliers collectifs.

Ces actions représentent sur l'année 25 personnes en file active et 106 contacts cumulés.